

**Identification des besoins en
formation et information sur les
risques naturels des différents
acteurs en région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

BRGM/RP-52791-FR
janvier 2004

Étude réalisée dans le cadre des opérations
de Service public du BRGM 03RISZ01

C. Arnal

Identification des besoins en formation et information sur les risques naturels des différents acteurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mots clés : Formation, Information, risques naturels, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :
ARNAL C. (2003) - Identification des besoins en formation et information sur les risques naturels des différents acteurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Rapport BRGM/RP-52791-FR. 77 pages. 10 figures. 3 annexes.

© BRGM, 2004, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

Synthèse

La présente étude « Identification des besoins en formation et information sur les risques naturels des différents acteurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », s'inscrit dans le cadre du IV Contrat de Plan Etat Région, « Risques naturels et nuisances – Action : Données, informations, évaluations sur les risques naturels.

Elle a pour objet l'identification des acteurs de la formation et de l'information sur les risques naturels en PACA, la caractérisation des besoins et des attentes dans ces domaines, l'analyse des outils disponibles, et l'identification d'actions à entreprendre.

Bien que l'ensemble des risques naturels soit abordé dans cette étude, les investigations ont été principalement ciblées sur le risque sismique, d'occurrence rare et pour lequel il est donc difficile de sensibiliser les populations comme les responsables de la gestion des risques.

L'étude a été réalisée à partir d'interviews ouverts, auprès des acteurs régionaux de la gestion du risque et de la formation : experts, services de l'Etat, responsables des collectivités, organismes de formation, maires, CCI....

Le rapport présente les résultats obtenus en trois parties :

- Rappel des réseaux et organismes présents en région,
- Recensement des actions menées ou en cours,
- Identification des actions à mener, en distinguant ces dernières selon qu'elles sont à destination du public, des professionnels ou des maires.

Hormis l'intérêt de faire un état des lieux sur la problématique de l'organisation de la formation et de l'information, cette étude permet d'identifier des besoins en matière d'information et de formation sur les risques naturels qu'il serait intéressant de développer à l'échelle régionale. Il s'agit :

- De rendre lisible pour chacun, les rôles des acteurs de la gestion des risques et les informations qu'ils peuvent donner,
- De recenser et développer des outils pédagogiques,
- De travailler sur des cas concrets, en associant les acteurs de la prévention et de la gestion de crise,
- D'associer les médias et valoriser leur documentation afin de maintenir la mémoire des événements et d'aider à la construction de cas de retour d'expérience,
- D'identifier et favoriser les initiatives citoyennes.

La réalisation de telles actions passe par la mise en place d'un réseau pluridisciplinaire, qui pourrait se constituer autour de la réalisation de quelques scénarios pilotes et de l'analyse de retours d'expérience.

Les organismes identifiés dans cette étude, tant par leur vocation, que par leur expérience en Région Provence-Alpes Côte d'Azur devraient constituer l'assise d'un tel réseau sur lequel les acteurs de la gestion du risque de la région devraient pouvoir s'appuyer, qu'il s'agisse de l'Etat et de ses services déconcentrés (Préfecture, DDE, DIREN, SIDPC,...) ou des collectivités (Conseil Régional, Conseil Général)

Identification des besoins en formation et information sur les risques naturels des différents acteurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| SYNTHÈSE..... | 3 |
| 1. INTRODUCTION..... | 9 |
| 2. OBJECTIFS ET MÉTHODE, CHAMP DE L'ÉTUDE | 17 |
| 2.1 Objectifs..... | 17 |
| 2.2 Méthode | 17 |
| 3. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE..... | 19 |
| 3.1 Recensement des réseaux des organismes institutionnels et des associations en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur..... | 19 |
| 3.1.1 Rappel du rôle réglementaire des principaux acteurs de la gestion du risque..... | 19 |
| 3.1.1.1 Principaux rôles et responsabilités de l'Etat..... | 19 |
| 3.1.1.2 Implication des différents acteurs auprès de l'Etat en matière d'information et de formation..... | 22 |
| 3.1.1.3 Principaux rôles et responsabilités de la commune | 22 |
| Au niveau des pouvoirs de police | 22 |
| Au niveau de l'urbanisme et de la construction | 23 |
| Au niveau de l'information préventive de la population..... | 23 |
| 3.1.1.4 Rôle des collectivités territoriales, Conseil Régional et Conseils Généraux | 24 |
| 3.1.1.5 Rôle des citoyens | 24 |
| 3.1.1.6 Autres acteurs | 24 |
| 3.1.2 Le rôle des acteurs en région Provence Alpes Côte d'Azur | 24 |
| 3.1.2.1 Services déconcentrés de l'Etat..... | 24 |
| 3.1.2.2 Collectivités | 25 |
| 3.1.2.3 Recherche et organismes universitaires | 26 |
| 3.1.2.4 Réseaux de réflexion..... | 27 |
| 3.1.2.5 Réseaux de maires..... | 28 |
| 3.1.2.6 Organismes professionnels de formation opérationnelle..... | 28 |
| 3.1.2.7 Formation des citoyens..... | 28 |
| 3.1.2.8 Enseignement scolaire | 28 |
| 3.1.2.9 Organisation et partage de données..... | 29 |
| 3.1.2.10 Syndicats ayant vocation à délivrer des informations..... | 29 |
| 3.1.2.11 Industriels..... | 30 |
| 3.1.2.12 Acteurs de la société civile participant à l'information | 30 |
| 3.2 Recensement des actions menées ou en cours en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, citées lors des interviews | 30 |
| 3.2.1 Etudes | 31 |
| 3.2.1.1 Le risque sismique..... | 31 |
| 3.2.1.2 La communication et l'appropriation du risque..... | 31 |
| 3.2.1.3 Droit, responsabilité et besoins..... | 32 |
| 3.2.1.4 Inventaire de formations | 32 |

| | | |
|---|---|-----------|
| 3.2.1.5 | Inventaires de risques, de moyens ou d'enjeux | 32 |
| 3.2.2 | Actions et campagnes d'information, et de formation..... | 32 |
| 3.2.2.1 | Réglementaires | 32 |
| 3.2.2.2 | Non réglementaires | 33 |
| Récurrentes | | 33 |
| Uniques | | 33 |
| 3.2.3 | Développement | 34 |
| 3.2.3.1 | Outil d'information..... | 34 |
| 3.2.3.2 | Coopération..... | 34 |
| 3.2.3.3 | Outil pédagogique | 34 |
| 3.2.3.4 | Communication | 35 |
| 3.2.3.5 | Mise en place d'acteur..... | 35 |
| 3.3 | Recensement des actions à mener identifiées avec les différents acteurs ... | 37 |
| 3.3.1 | Actions d'information ou de formation à destination du public..... | 37 |
| 3.3.1.1 | Risque sismique | 37 |
| Sécurité civile, entraînement..... | | 37 |
| Aménagement, prise en compte du risque dans la construction | | 37 |
| 3.3.1.2 | Modes d'information et de communication..... | 38 |
| 3.3.2 | Actions d'information ou de formation à destination des professionnels..... | 38 |
| 3.3.2.1 | Risque sismique | 38 |
| Sécurité civile, préparation à la gestion de crise | | 38 |
| Aménagement, prise en compte du risque dans la construction | | 38 |
| 3.3.2.2 | Autres risques | 39 |
| Sécurité civile, préparation à la gestion de crise | | 39 |
| Aménagement, prise en compte du risque dans la construction | | 40 |
| 3.3.3 | Actions d'information à destination des maires ou des collectivités..... | 40 |
| 3.3.3.1 | Sécurité civile, gestion de crise..... | 40 |
| 3.3.3.2 | Connaissance des risques, information préventive | 40 |
| Mise à disposition de l'information aux populations..... | | 40 |
| Permis de construire, urbanisme | | 40 |
| Modes et moyens de formation et d'information à développer | | 41 |
| 4. | ANALYSE SYNTHÉTIQUE DES BESOINS DES ACTEURS ET DES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE | 43 |
| 4.1 | Rendre lisible pour chacun, les rôles des acteurs de la gestion des risques et les informations qu'ils peuvent donner..... | 43 |
| 4.2 | Recenser et développer des outils pédagogiques..... | 43 |
| 4.3 | Travailler sur des cas concrets, en associant les acteurs de la prévention et de la gestion de crise..... | 44 |
| 4.4 | Associer les médias et valoriser leur documentation tant dans le domaine de la prévention que dans la construction de cas de retour d'expérience | 45 |
| 4.5 | Identifier et favoriser les initiatives citoyennes | 45 |
| 5. | CONCLUSIONS..... | 47 |

Liste des annexes

| | |
|---|-----------|
| ANNEXE 1 | 49 |
| Liste des organismes et personnes contactés | 49 |
| ANNEXE 2 | 51 |
| Projet de Loi sur la sécurité civile | 51 |
| ANNEXE 3 | 55 |
| Descriptif de quelques organismes contactés | |
| ANNEXE 4 Charte pour une éducation préventive aux risques naturels en Région PACA | |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Les communes soumises à un risque potentiel..... | 8 |
| Figure 2 : PPR inondations prescrits et approuvés à fin mars 2002..... | 10 |
| Figure 3 : PPR crues torrentielles prescrits et approuvés à fin mars 2002 | 11 |
| Figure 4 : PPR feux de forêt prescrits et approuvés à fin mars 2002 | 12 |
| Figure 5 : PPR mouvements de terrain prescrits et approuvés à fin mars 2002 | 13 |
| Figure 6 : PPR séismes prescrits et approuvés à fin mars 2002 | 14 |
| Figure 7 : PPR avalanches prescrits et approuvés à fin mars 2002 | 15 |
| Figure 8 : Synthèse des articulations entre les principaux acteurs de la prévention des risques naturels en France(d'après Bourrelier et al, 1997, modifié)..... | 20 |
| Figure 9 : Divers niveaux d'information préventive sur le risque : documents réglementaires, domaines d'application et responsabilités respectives de l'Etat et des communes (d'après rapport BRGM R40716)..... | 21 |
| Figure 10 : Présentation synthétique des principales actions de formation et d'information sur les risques en cours en Région Provence Alpes Côte d'Azur, | 36 |

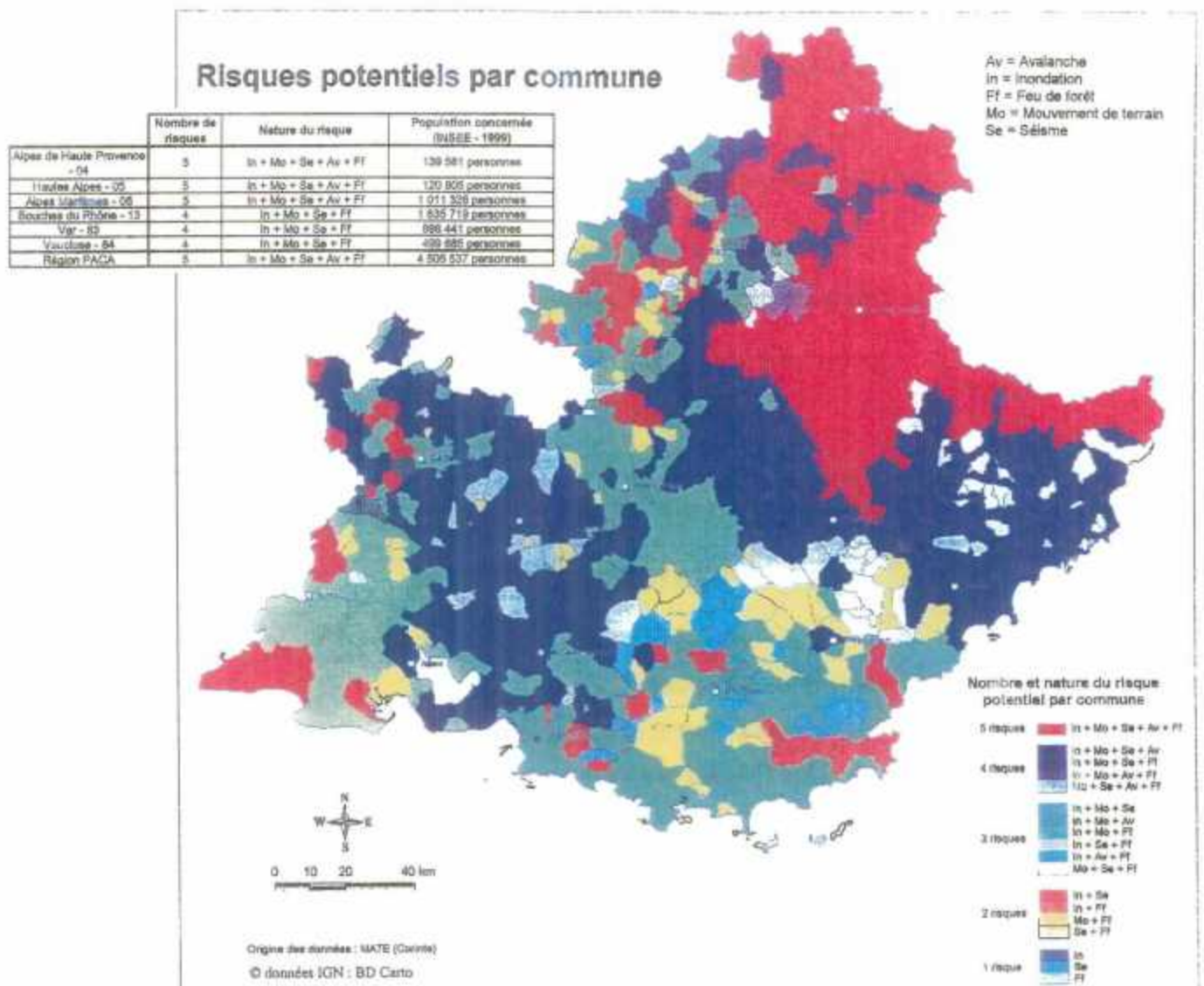


Figure 1 : Les communes soumises à un risque potentiel

1. Introduction

Ce rapport est rédigé dans le cadre d'une opération de service public cofinancée MEDD DIREN/PACA et BRGM. Cette opération porte le N° 02/22 et est inscrite au chapitre 57.20 article 50.

La région PACA, dans le cadre du IV Contrat de Plan Etat Région accorde une part importante à la prévention et à la réduction des risques naturels et des nuisances. Ceci s'explique facilement par le fait que le territoire de la Région est intégralement concerné par les risques. L'examen de la carte ci-contre (Figure 1) montre que toutes les communes de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont susceptibles d'être affectées par un ou plusieurs risques.

En effet, l'Etat et la Région, indépendamment ou ensemble, investissent dans la connaissance des aléas, le recensement des événements, la cartographie des risques et l'élaboration de documents réglementaires tels que les PPR et DCS.

Par delà ces études et inventaires et l'élaboration de documents à vocation réglementaire, il apparaît nécessaire d'informer et de former sur les risques naturels. D'autant que la Loi Bachelot stipule dans son article 40 que « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié... ». Les cartes ci-après (Figures de 2 à 7), qui représentent les communes sur lesquelles des PPR ont été prescrits ou approuvés, par type de risque en 2002 montrent qu'elles sont nombreuses.

De même, la future Loi sur la Sécurité Civile prévoit « dès l'école puis au collège, la généralisation de l'apprentissage des premiers gestes qui sauvent (...) et en donnant la priorité à l'échelon local, ce projet de loi reconnaîtra le cadre communal comme le premier niveau pertinent pour l'information des populations et leur assistance. ... ».

Afin de développer au mieux la formation et l'information sur les risques naturels en Région Provence Alpes Côte d'Azur, il est apparu opportun d'identifier dans la région les acteurs de la formation et de l'information, de recueillir leur analyse de la situation et des besoins et d'identifier les outils existants.

Parce que le risque sismique est d'occurrence rare et qu'il est particulièrement difficile de sensibiliser les populations de même que les acteurs de la gestion du risque à ce phénomène, l'étude a porté plus particulièrement sur l'aléa sismique, sans exclure toutefois le champ des autres risques. D'autant que les services et les acteurs responsables, tout comme les méthodes et moyens employés sont sensiblement les mêmes.

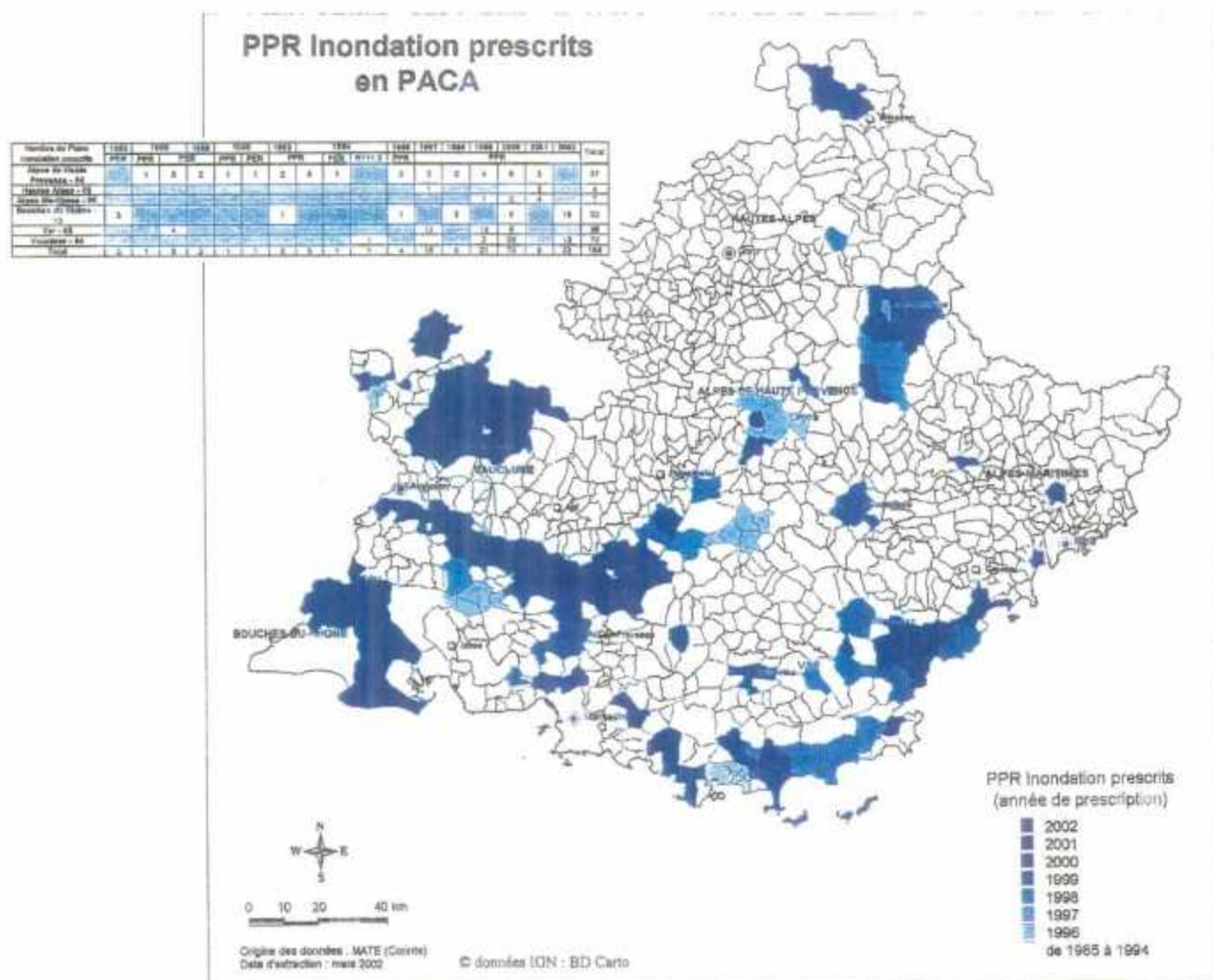


Figure 2 : PPR inondations prescrits et approuvés à fin mars 2002

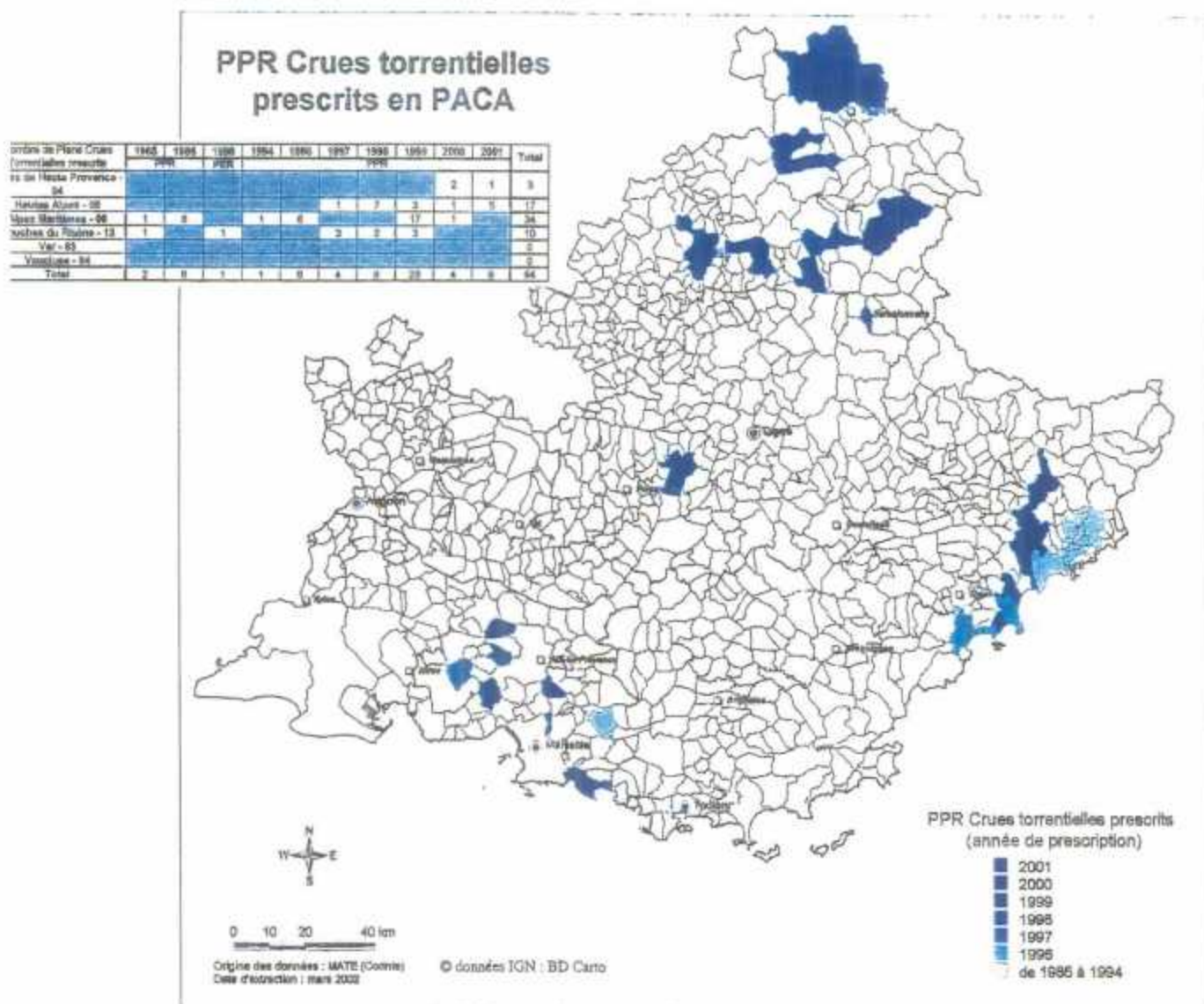


Figure 3 : PPR crues torrentielles prescrits et approuvés à fin mars 2002

PPR Feux de forêts prescrits en région PACA

| Nombre de plans Feux de forêts prescrits | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | Total |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| | PPR | | | | | |
| Alpes de Haute Provence - 04 | | | | | | 0 |
| Hautes Alpes - 05 | | | | | | 0 |
| Alpes Maritimes - 06 | 2 | 7 | | 8 | 7 | 24 |
| Bouches du Rhône - 13 | | | 8 | | | 8 |
| Var - 83 | | | | | | 0 |
| Vaucluse - 84 | | | | | | 0 |
| Total | 2 | 7 | 8 | 8 | 7 | 32 |

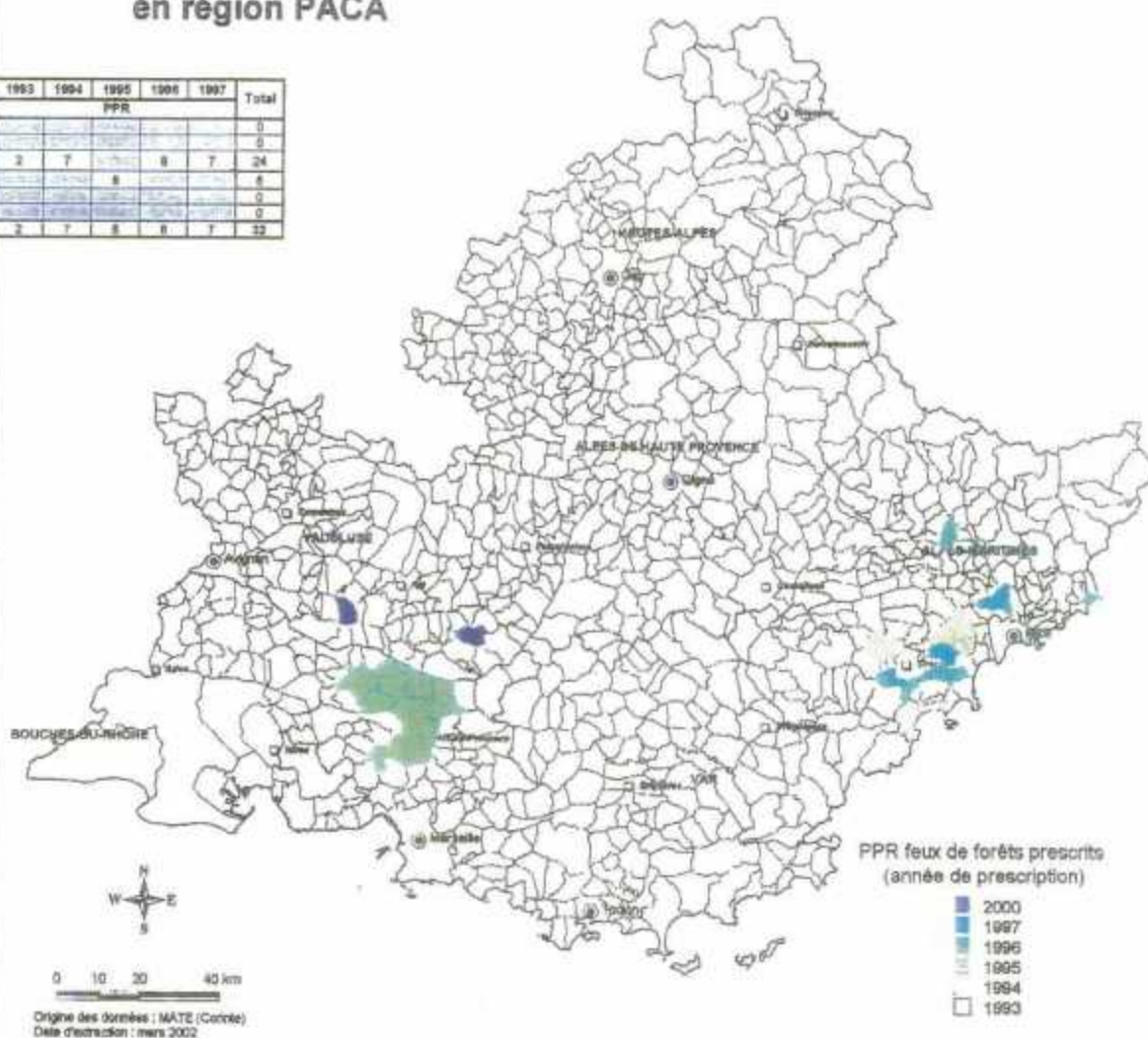


Figure 4 : PPR feux de forêt prescrits et approuvés à fin mars 2002

PPR Mouvements de terrain prescrits en PACA

| Noms de Plans Mouvements de terrain prescrits | 1999 | | | 2000 | | | 2001 | | | 2002 | | |
|---|------|-----|----------|------|-----|----------|------|-----|----------|------|-----|----------|
| | PPR | PPR | (S111,3) | PPR | PPR | (S111,3) | PPR | PPR | (S111,3) | PPR | PPR | (S111,3) |
| Alpes de Haute Provence - 94 | | | | | | | | | | | | |
| Hautes Alpes - 95 | | | | | | | | | | | | |
| Alpes Maritimes - 96 | 6 | | | 7 | | | | | | | | |
| Alpes du Nord - 97 | 7 | 9 | 1 | | | | | | | | | |
| Var - 98 | | | | | | | | | | | | |
| Provence - 99 | 9 | 9 | 1 | 9 | 10 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 |
| Total | 22 | 9 | 1 | 7 | 10 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 |

| Noms de Plans Mouvements de terrain prescrits | 1995 | | 1996 | | 1997 | | 1998 | | 1999 | | 2000 | | 2001 | | Total |
|---|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|---|-------|
| | PPR | PPR | PPR | PPR | PPR | PPR | PPR | PPR | PPR | PPR | PPR | PPR | PPR | | |
| Alpes de Haute Provence - 94 | 7 | | | | | | | | | | | | | | 7 |
| Hautes Alpes - 95 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Alpes Maritimes - 96 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Alpes du Nord - 97 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Var - 98 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Provence - 99 | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 18 |
| Total | 9 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 35 |

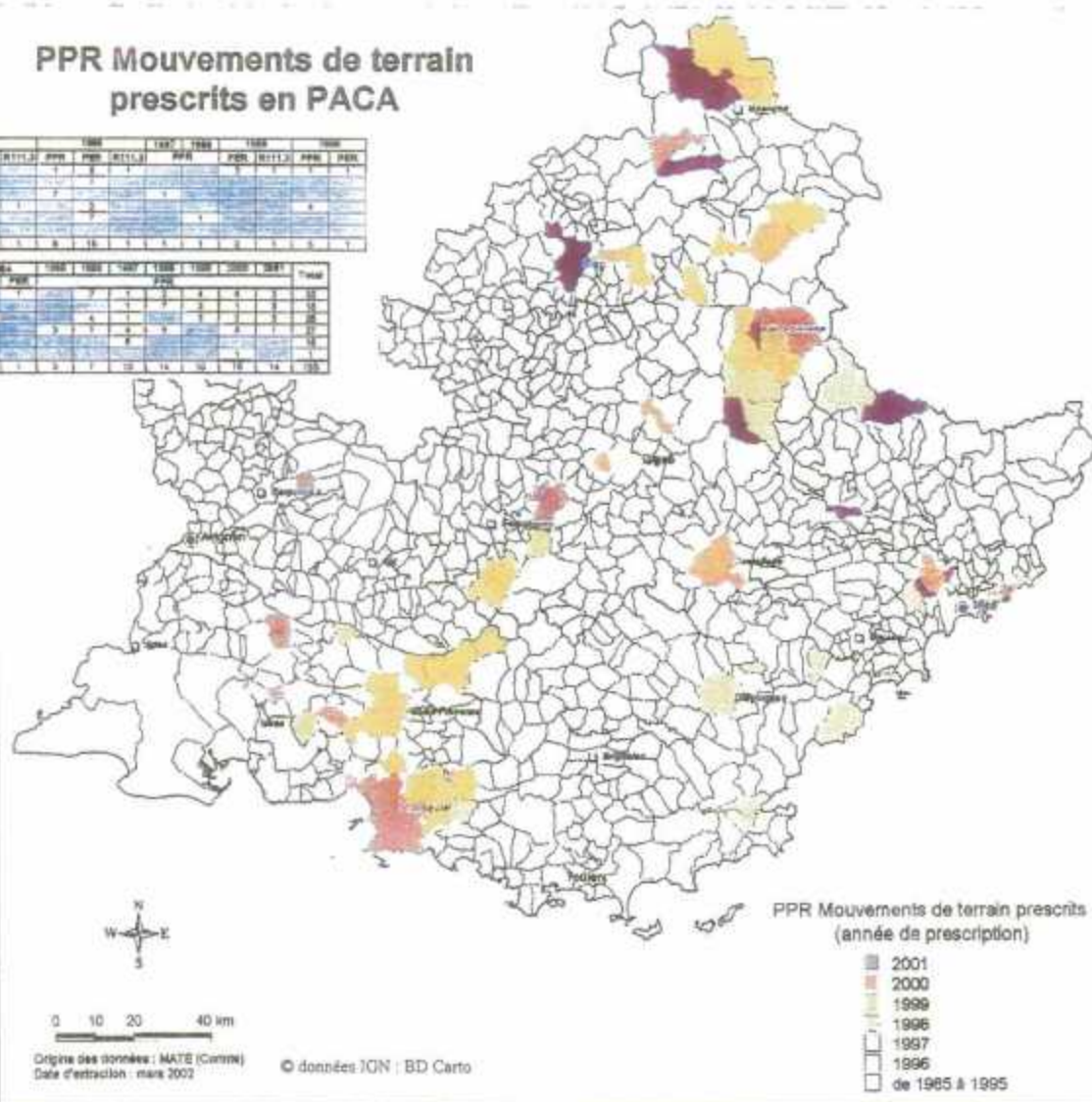


Figure 5 : PPR mouvements de terrain prescrits et approuvés à fin mars 2002

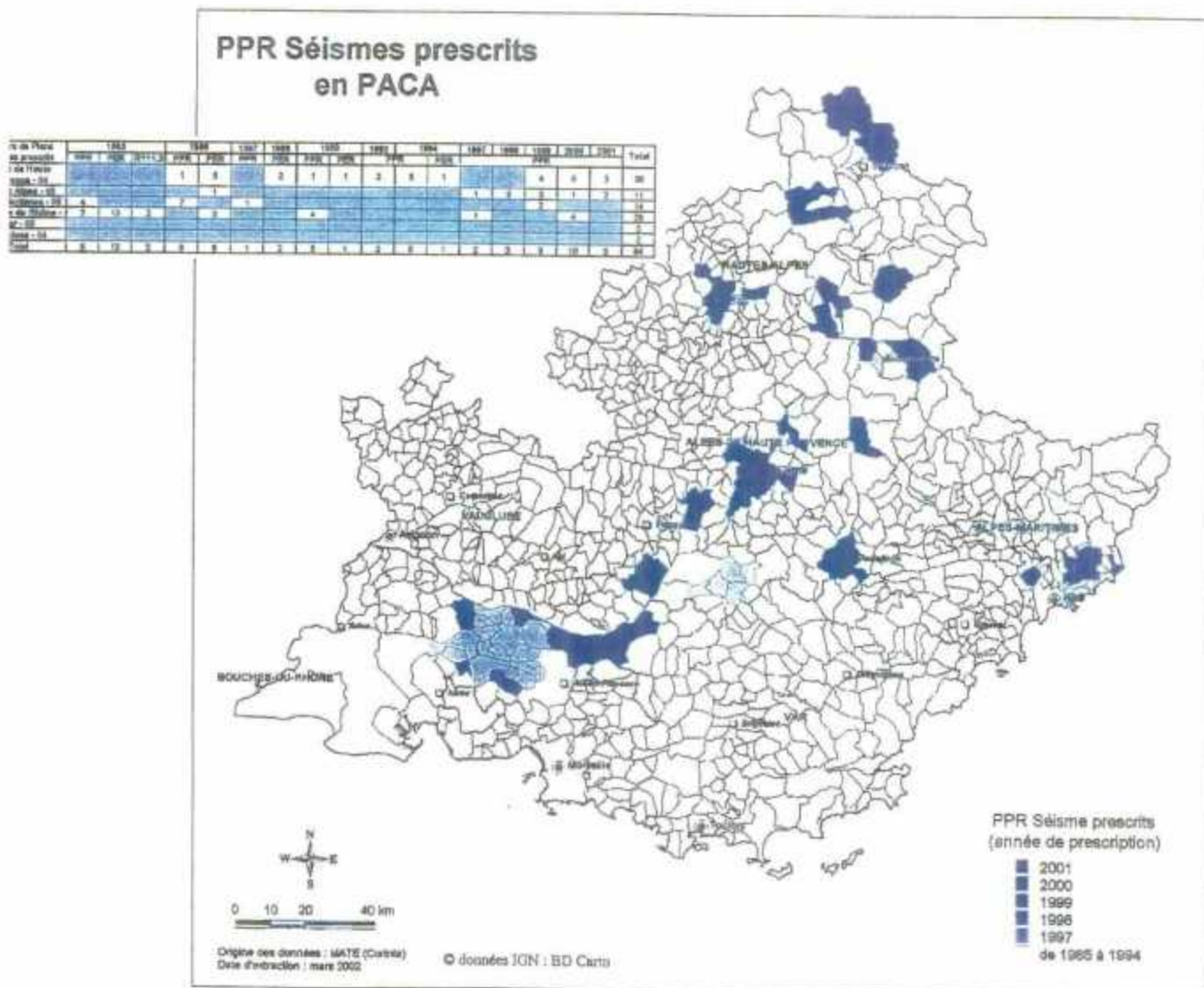


Figure 6 : PPR séismes prescrits et approuvés à fin mars 2002

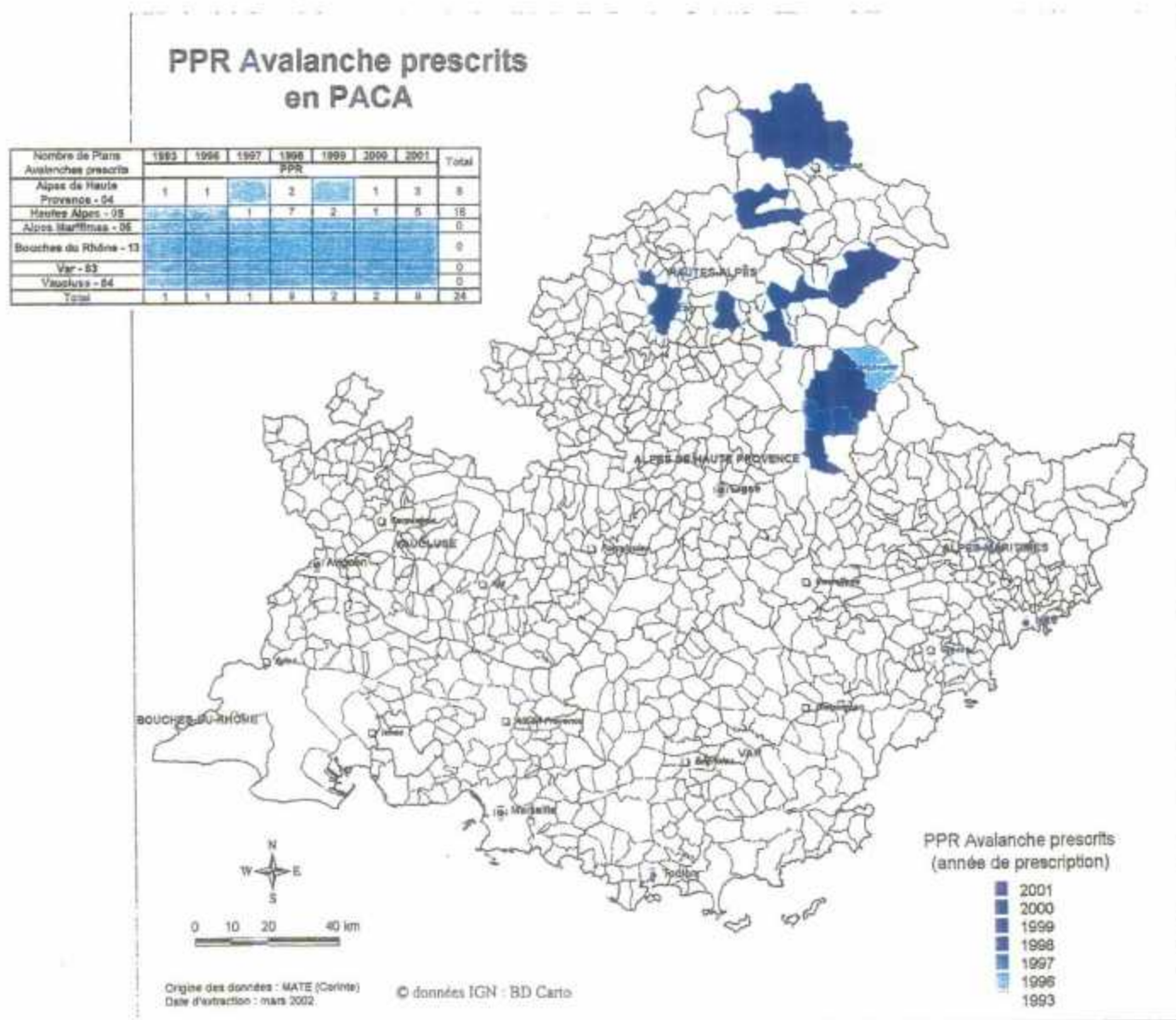


Figure 7 : PPR avalanches prescrits et approuvés à fin mars 2002

2. Objectifs et méthode, champ de l'étude

2.1 OBJECTIFS

Afin de développer la prévention des risques en permettant leur prise en compte par les acteurs sociaux et de préparer la mise en place de sessions communales d'information sur les risques dans le cadre de la Loi Bachelot, cette étude a pour objet :

- d'identifier les différents acteurs susceptibles de délivrer ou d'avoir besoin de formation et d'information en matière de risques naturels,
- de caractériser leurs attentes,
- d'analyser les outils disponibles,
- de caractériser si possible des besoins en outils ou méthodes correspondant à différents types d'acteurs,
- de proposer des actions.

Dans le cadre de cette étude, les termes information et formation sont définis de la façon suivante :

Information : message univoque du sachant vers l'informé. Dans le contexte du risque, devrait permettre à la personne informée d'avoir un comportement citoyen. « Action de mettre au courant des événements »¹

Formation : processus qui permet de modifier un comportement. « Processus entraînant l'apparition de quelque chose qui n'existait pas antérieurement »²

2.2 METHODE

S'agissant d'un travail a priori centré sur le risque sismique, nous avons cherché tout d'abord à caractériser les actions de formation et les besoins auxquels elles correspondent dans le domaine des risques naturels en général. Il nous a paru en effet pertinent de recenser les acteurs et les outils de formation et information déjà développés en Région Provence Alpes Côte d'Azur quel que soit le type d'aléa, afin de bénéficier de l'analyse d'un savoir-faire avéré qui pourrait être transposé éventuellement au risque sismique.

C'est pourquoi cette étude s'attache à identifier les principaux acteurs régionaux de la formation et de l'information sur les risques naturels, à recenser les grandes actions qui ont été ou sont menées, à restituer les analyses faites par les personnes interrogées en termes de besoins de formation ou d'information. Lorsqu'une étude ayant des objectifs voisins de celle-ci est en cours, il a paru plus intéressant de la mentionner et d'en attendre les résultats plutôt que d'y apporter une contribution nécessairement succincte dans le cadre de la présente mission.

Cette étude représente l'état de l'art à un instant où d'autres études sont en cours d'achèvement et dont les résultats seront nécessaires pour éclairer globalement les besoins et les moyens nécessaires en formation et information sur les risques naturels.

¹ Larousse

² Larousse

La formation et l'information couvrant un champ très large, l'ensemble des acteurs de la gestion des risques est concerné. Nous avons donc cherché à contacter un ou plusieurs représentant de chacun des types d'acteurs.

Le travail a été réalisé à partir d'enquêtes menées auprès de chacun d'eux. Ceux-ci ont tout d'abord été identifiés en interrogeant les services de l'Etat et du Conseil Régional, puis au cours des interviews, durant lesquels d'autres acteurs ont été mentionnés.

Le cas des risques industriels a également été abordé car il s'agit d'un risque majeur pour lequel une importante réflexion a été menée en matière d'information et il est donc apparu pertinent d'examiner les méthodes mises en œuvre pour le rendre intelligible et permettre sa prise en compte par les populations concernées.

Il faut en effet souligner qu'en matière de prévention et d'information les méthodes utilisées dans les domaines des risques naturels et technologiques sont assez proches. Il faut également observer qu'une catastrophe naturelle telle qu'une inondation ou un séisme peut déclencher un accident industriel.

C'est dans cet esprit que la DRIRE, consciente de cette possibilité d'interactions a décidé de créer en février 2004 un « groupe de travail risques industriels risques naturels » dans le cadre du Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution industrielle (SPPPI)

La liste des personnes contactées est présentée en annexe. Il n'a pas été possible de prendre contact avec toutes les personnes identifiées, car celles-ci n'ont pas toujours pu se rendre disponibles.

Les interviews n'ont pas été directives. Elles ont eu pour objet :

- la description des travaux de formation ou d'information que la personne ou son organisme effectue sur les risques,
- l'analyse des besoins des acteurs formés ou informés,
- l'analyse de la satisfaction de ces besoins, par l'organisme interrogé,
- enfin l'identification d'actions à entreprendre qui pourraient correspondre à un besoin spécifique à PACA ou non.

Par ailleurs, une recherche rapide a été menée sur quelques outils existants en matière d'information sur les risques dans d'autres régions ou d'autres pays. Ceux-ci sont brièvement présentés.

Les résultats de ces travaux sont présentés de la façon suivante :

- recensement des réseaux ou des organismes présents en PACA,
- recensement des actions menées ou en cours,
- recensement des actions à mener.

Le rapport présente ensuite une synthèse des besoins identifiés et des méthodes qui pourraient être mises en œuvre ou développées pour les satisfaire.

3. Les résultats de l'enquête

3.1 RECENSEMENT DES RESEAUX DES ORGANISMES INSTITUTIONNELS ET DES ASSOCIATIONS EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Ce chapitre rappelle brièvement les rôles réglementaires des principaux acteurs de la gestion du risque.

Il expose ensuite l'action de ces différents acteurs en Région Provence Alpes Côte d'Azur.

La liste établie a pour objet de réaliser un descriptif des acteurs, de leur rôle et des actions qu'ils mènent actuellement. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité.

3.1.1 Rappel du rôle réglementaire des principaux acteurs de la gestion du risque

Les figures ci-après synthétisent les textes présentés ci-dessous (Figure 8 et Figure 9).

Les principales responsabilités de la gestion des risques naturels en France incombent prioritairement à deux acteurs : l'Etat et les communes.

3.1.1.1 Principaux rôles et responsabilités de l'Etat

L'Etat, garant de la solidarité nationale face aux calamités publiques, est avant tout responsable :

- de la sécurité civile,
- de la prévention : cartographie réglementaire, information préventive.

Au niveau de la **sécurité civile**, c'est le représentant de l'Etat qui organise, déclenche, met en œuvre, dirige et finance les plans de secours.

Lorsqu'une commune est concernée, c'est le maire qui est en charge de la sécurité civile.

L'échelon de direction des secours au-dessus du maire est le Préfet, qui a autorité dans les cas suivants³ :

- en cas de défaillance d'un ou plusieurs maires,
- lorsqu'un plan d'urgence ou un plan ORSEC doit être mis en œuvre,
- lorsque plusieurs communes ou départements sont concernés,
- pour les opérations de secours maritime.

Lorsque plusieurs départements sont concernés, l'échelon de direction est la Région où le Préfet de région peut prendre ou déléguer la direction des secours.

A un niveau encore supérieur, le Préfet de zone de défense peut également être amené à diriger les secours lorsque « plusieurs départements sont particulièrement exposés à certains risques »⁴.

³ D'après la loi du 22 juillet 1987, modifiée par la loi du 2 février 1995 (art. 16)

⁴ Art 7, Loi du 22 juillet 1987

Enfin, une Délégation gouvernementale peut, dans certains cas, conduire les opérations de terrain.

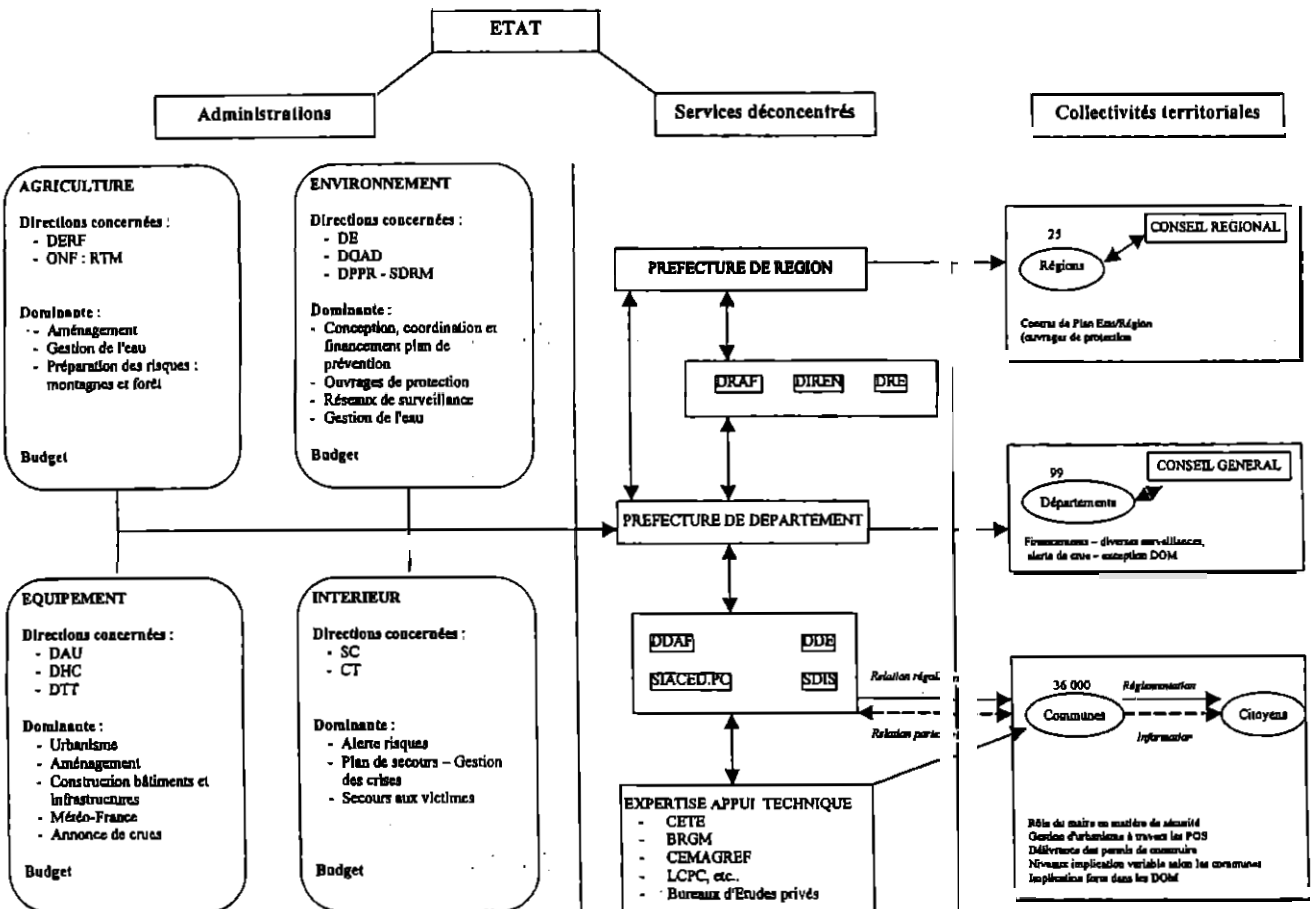


Figure 8 : Synthèse des articulations entre les principaux acteurs de la prévention des risques naturels en France (d'après Bourrellet et al, 1997, modifiée)

| ÉCHELLE | INFORMATION PRÉVENTIVE | | DOMAINES D'APPLICATION | | | RESPONSABILITÉ DE LA RÉALISATION |
|------------------------|--|---|--|--|--|----------------------------------|
| | CARTOGRAPHIE NON RÉGLEMENTAIRE | CARTOGRAPHIE RÉGLEMENTAIRE | URBANISME, CONSTRUCTION | INFORMATION DU PUBLIC | SÉCURITÉ CIVILE | |
| Nationale ou Régionale | Synthèses thématiques 1/1 000 000 | Zonage sismique de la France (règles de construction parasismique) | Réseaux, grandes infrastructures, constructions | Ouvrages de synthèse sur les aléas géologiques | SDACR Schéma Départemental d'Analyse et de couverture des risques | Etat |
| | | DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) | Schémas directeurs | DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) | | |
| Départementale | Cartographie des risques majeurs 1/100 000 | | | Sensibilisation des maires (information 1 ^{er} niveau) | PSS (Plans de Secours Spécialisé) | |
| Bassins de risques | Cartographie multi-aléas 1/25 000 | | PPR 1 ^{er} Niveau ou Plans Directeurs | DCS (Dossier Communal Synthétique) | Surveillance Alerte | |
| | | | (Conseils aux maires pour les POS) | (Information 2 ^e niveau) | | |
| Communale | Atlas communaux de risques (Antilles) 1/10 000 (urbain) 1/25 000 (rural) | PPR (Plan de Prévention des Risques prévisibles) | PPR 2 ^{ème} Niveau ou POS (Plans d'Occupations des Sols) | DICRIM (Dossier d'Information et de Couverture des Risques Majeurs) | Plan de Secours Communal | |
| | | à 1/5 000 ou 1/10 000 | Bases de l'organisation spatiale préventive | (Information locale) | | |
| | Procédures et documents réglementaires | | | | | |

Figure 9 : Divers niveaux d'information préventive sur le risque : documents réglementaires, domaines d'application et responsabilités respectives de l'Etat et des communes (d'après rapport BRGM R40716)

Au niveau de la **prévention**, l'Etat a la charge :

- d'évaluer les risques en déterminant leur localisation et leurs caractéristiques à travers l'élaboration des documents réglementaires : DDRM, DCS, PPR,
- de faire connaître les risques en organisant l'information préventive des populations. Il doit « porter à connaissance » les risques (DDRM, puis DCS), veiller à la prise en compte des risques dans les actions des divers intervenants dans l'acte de construire et dans l'occupation des sols,
- d'élaborer et mettre en application les Plans de Prévention des Risques (PPR). Ces derniers sont un document réglementaire, annexé au PLU, opposable aux tiers.

3.1.1.2 Implication des différents acteurs auprès de l'Etat en matière d'information et de formation

La loi du **22 Juillet 1987** prévoyait le droit des citoyens à l'information sur les risques majeurs, sans définir précisément les modalités de cette information. La **Loi Bachelot** précise la façon dont les citoyens seront informés, en prévoyant⁵ qu'il est institué dans chaque département une **commission départementale des risques naturels majeurs**, présidée par le préfet.

Elle comprend des représentants élus des collectivités territoriales, des établissements publics situés en tout ou partie dans le département, des représentants d'organisations professionnelles, des organismes consulaires, des assurances, des notaires, d'associations, de la propriété foncière et forestière, de la presse écrite ou audiovisuelle locale, des administrations, notamment l'inspection d'Académie et les services de secours, ainsi que des établissements publics de l'Etat concernés.

Seules les fonctions de la commission concernant la formation et l'information sont rappelées ici. La commission donne un avis « **sur les actions à mener pour développer la connaissance des risques, et notamment les programmes de sensibilisation des maires à la prévention des risques naturels, les documents d'information sur les risques élaborés en application de l'article L. 125-2.....** ».

Par ailleurs, la commission donne des avis sur la mise en place des PPR, le financement de travaux, les expropriations et la valorisation de retours d'expérience.

3.1.1.3 Principaux rôles et responsabilités de la commune

La commune a un rôle et une responsabilité prééminents en matière :

- de police (sécurité et salubrité publiques),
- d'urbanisme,
- d'information préventive.

Au niveau des pouvoirs de police

*"le maire doit prévenir et faire cesser par la distribution de secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux... et s'il y a lieu de provoquer l'intervention de l'administration supérieure"*⁶

Pour cela, le maire doit :

- assurer l'ordre, la sûreté et la salubrité publiques :

⁵ « Art. L. 565-1. -

⁶ Article L-131-2 alinéa 6 du code des communes

- permettre les commodités de passage sur les voies publiques,
- enlever les déblais, les éléments encombrants,
- faire démolir ou réparer les édifices endommagés,
- transporter les personnes décédées,
- déclencher l'alerte,
- organiser et diriger les secours dans la commune,
- prendre les mesures de sécurité,
- informer le Préfet des mesures prises,
- demander si nécessaire l'intervention de l'Etat.

Au niveau de l'urbanisme et de la construction

Le **maire** a la responsabilité de :

- protéger les sites et paysages naturels,
- prendre en considération l'existence de risques naturels sur le territoire communal à travers le PLU et les PPR,
- assurer une maîtrise rigoureuse de l'urbanisme et de l'aménagement des zones à risques, à travers la délivrance de permis de construire et de plans d'urbanisation,
- assurer la sécurité du bâti existant en effectuant ou faisant effectuer des travaux de protection (murs, soutènements,...) et d'entretien (curage des torrents et rivières par exemple),
- faire appliquer les règles de construction parasismiques : zones Ia, Ib, II, III pour les maisons individuelles nouvelles (classe B) et pour les bâtiments collectifs et stratégiques nouveaux (classe C et D),
- faire appliquer les règles particulières de construction, d'aménagement et d'exploitation des bâtiments, fixées par le PPR.

Au niveau de l'information préventive de la population

Le **maire** a la responsabilité :

- d'afficher les risques en délimitant les zones qui y sont directement et indirectement exposées selon la nature et l'intensité des risques. Pour cela il établit un Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (**DICRIM**) à partir du DCS (Dossier Communal Synthétique) réalisé par le Préfet,
- d'organiser l'information préventive des populations en décrivant les risques et leurs conséquences (sur les personnes, les biens et l'environnement), en exposant les mesures de sauvegarde dans un **Dossier d'Information (DI)**, en affichant les consignes de sécurité et en les laissant à la consultation du public,
- « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un Plan de Prévention des Risques naturels (**PPRN**) prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié.... »⁷.

⁷ Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages dite « Loi Bachelot »

3.1.1.4 Rôle des collectivités territoriales, Conseil Régional et Conseils Généraux

Le **Conseil Régional** a compétence pour l'aménagement du territoire, ce qui le conduit à prendre en compte les risques et leurs conséquences potentielles. Il est également concerné pour ses biens propres et ceux dont il assure la gestion.

Le **Conseil Général** est responsable de la gestion des SDIS⁸, avec un rôle affirmé dans le projet de loi sur la modernisation de la Sécurité Civile (voire présentation en annexe). Il est également concerné pour ses biens propres et ceux dont il assure la gestion.

3.1.1.5 Rôle des citoyens

Le rôle du citoyen en matière de sécurité tend à être fortement renforcé. En effet, le projet de loi sur la sécurité civile prévoit : « L'ambition première de ce projet de loi sera avant tout de faire de la sécurité civile l'affaire de tous, c'est à dire de chacun d'entre nous. Dès l'école puis au collège, la généralisation de l'apprentissage des premiers gestes qui sauvent sera accélérée. Elle s'accompagnera d'une sensibilisation à la prévention des risques de la vie courante. »⁹

3.1.1.6 Autres acteurs

Dans le cadre de la Loi Bachelot, tous les acteurs faisant partie de la Commission Départementale des risques naturels majeurs (voir le paragraphe « Implication des différents acteurs auprès de l'Etat en matière d'information et de formation ») seront impliqués peu ou prou dans l'information sur les risques, au moins à titre consultatif.

Les bailleurs ou vendeurs de biens immobiliers se doivent¹⁰ d'informer le loueur ou l'acheteur des risques susceptibles d'affecter le bien immobilier et de l'existence d'un PPR ou d'un zonage sismique.

Les agences immobilières et les notaires deviennent donc, par la Loi Bachelot, des acteurs importants de l'information sur les risques.

3.1.2 Le rôle des acteurs en région Provence Alpes Côte d'Azur

3.1.2.1 Services déconcentrés de l'Etat

DRE (Direction Régionale de l'Equipement) et **DDE** (Direction Départementale de l'Equipement). Celles-ci jouent un rôle important en matière d'information à travers la mise en place des PPR. Elles ont également un rôle fort en ce qui

⁸ « Ce projet de loi confortera la départementalisation des SDIS, engagée en 1996, en procédant à quelques corrections justifiées par certaines dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Les services d'incendie et de secours seront maintenus dans le statut d'établissement public local, avec la confirmation de la responsabilité du conseil général sur leur gestion. Les communes resteront représentées au sein des conseils d'administration des SDIS » (Ministère de l'intérieur, Sécurité civile la modernisation.htm).

⁹ (Ministère de l'intérieur, Sécurité civile la modernisation.htm).

¹⁰ Article L. 125-5 Loi Bachelot

concerne le suivi de la réglementation dans le bâtiment. C'est dans ce cadre que la DRE a réalisé une enquête sur l'analyse des besoins en formation et information des différents acteurs de la construction sur le risque sismique. Les publics concernés par les actions de formation et d'information de la DDE sont essentiellement les maires, les citoyens (à travers la présentation des PPR), une partie des acteurs du bâtiment.

DIREN (Direction Régionale de l'Environnement). En tant que service du Ministère du Développement Durable, elle joue un rôle central dans la prévention des risques naturels. Son rôle se situe à plusieurs niveaux : coordonnateur des actions de prévention, opérateur dans le domaine de la connaissance des aléas et des enjeux et de certaines opérations de formation et d'information, bailleur de fonds pour la réalisation des PPR. Son rôle devrait se renforcer avec la mise en place la Loi Bachelot. Ce service a mis en place d'importantes actions en région dans les domaines de la formation et de l'information. On rappellera par exemple la formation d'architectes sur le risque sismique en 2002, le financement de la présente étude, les inventaires départementaux des risques.

SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile). Ce service est en charge de la protection Civile.

DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement). Ce service est plus particulièrement en charge des risques technologiques. Ses capacités de formation et d'information sont essentiellement tournées vers les industriels.

DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt). Par rapport aux risques, ce service est en charge des inondations.

ONF (Office National des Forêts), **RTM** (Restauration des Terrains en Montagne), bien qu'étant un Office financé par l'Etat et par les collectivités, figure dans cette étude parmi les services de l'Etat car ses missions sont très proches de celles d'un service de l'Etat : ils sont en charge du suivi des ouvrages de protection et plus généralement, travaillent sur l'évaluation et le zonage des risques en montagne, érosion, risques torrentiels.

Académie, Rectorat. Leur rôle est de mettre en place les plans de secours (plans SESAME) dans les établissements d'enseignement. A travers cette mise en place, une formation sur les risques et le comportement à tenir en cas d'occurrence d'un événement est faite auprès des enseignants. La mise en place du plan est également l'occasion pour les établissements scolaires d'instaurer une coordination avec les services communaux chargés de la sécurité. Parallèlement à ce programme, une campagne de formation premier geste est en cours dans le 06 (SDIS06) et des travaux pédagogiques sur le risque sismique dans le 06 sont effectués (« sismo des écoles »).

3.1.2.2 Collectivités

Conseil Régional. L'une de ses responsabilités majeures est l'aménagement du territoire, tant au niveau de la planification dans le cadre du Schéma Régional

d'Aménagement du Territoire, que de la programmation et des engagements financiers dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région.

Ainsi le Conseil Régional doit intégrer les risques naturels en tant que contraintes d'aménagement et lorsque les événements se sont produits pour financer les réparations.

Dans le cadre de ses actions préventives, la région engage d'importants travaux qui doivent permettre la prise en compte des risques dans l'aménagement. Ceux-ci concernent l'inventaire des risques et leur cartographie, l'évaluation de la connaissance des risques par les maires, l'identification de leurs besoins pour leur permettre de prendre en compte les risques dans l'aménagement de leur territoire. Son action est fortement tournée vers les responsables communaux et la synthèse à l'échelle régionale des données sur les risques.

Avec la mise en place de la Loi Bachelot et de la décentralisation, le rôle du Conseil Régional va se renforcer dans les domaines de la prévention mais également de la formation et de l'information.

Conseils généraux et SDIS. Dans le domaine des risques naturels, leur activité porte principalement sur les secours en période de crise. Les Conseils Généraux sont également concernés par l'exposition de leurs biens, en particulier le réseau routier, aux risques naturels. Les Services d'Incendie et de Secours ont une tâche importante en matière d'information des populations en période de crise. L'activité de formation est également développée, dans et pour les SDIS, mais également vers la population. Dans le cadre de l'assistance aux communes, des actions sont engagées pour l'harmonisation des plans de secours (Conseil Général du 13).

Communes. Les maires sont les acteurs en prise directe avec la population, chargés de l'informer sur les risques naturels auxquels elle est exposée, et sur les mesures à adopter en cas de survenance d'un événement. Les services de la mairie qui sont en contact avec le public ont un rôle d'information important en matière de risques lorsqu'il existe un zonage, PPR ou autre. Pour réaliser ces tâches, les maires ont eux-mêmes besoin de formation. Quelques études mentionnées dans ce rapport analysent et identifient ces besoins.

CNFPT : Le Centre National de Formation des cadres Territoriaux dispense des formations sur les risques, tant en ce qui concerne la prévention que la gestion de crise. Les cadres territoriaux bénéficiant de ces formations appartiennent pour la plupart à de grandes communes ou à des communautés d'agglomération.

3.1.2.3 Recherche et organismes universitaires

La vocation d'informateur ou de formateur des organismes de recherche se situe en général au niveau des experts. Ces organismes sont généralement spécialisés par type d'aléa, inondation, sismicité, mouvements de terrain ou par finalité, communication avec le public, les maires, les industriels. On peut ainsi citer en Région Provence Alpes Côte d'Azur, sans être probablement exhaustif, le CEREGE, le CEMAGREF, l'école des Mines, le BRGM, Géosciences Azur, l'Université de Nice.

En raison de l'étude menée dans le même temps par le CNFPT, le recensement des formations universitaires sur le risque délivrées dans la région ne se veut pas exhaustif.

Quelques formations sont présentées ici, dans la mesure où elles ont été mentionnées au cours des interviews.

Formations universitaires prenant en compte le risque sismique

- Ecole d'architecture de Marseille Luminy, cycle spécialisé sur la construction parasismique (Responsable M. Zacek)
- Institut supérieur du Béton Armé (Marseille),
- Maîtrise de Sciences et techniques en environnement à saint Jérôme (Marseille),

Formations universitaires prenant en compte l'ensemble des risques

- IUT Hygiène Sécurité Environnement à La Ciotat
- Ecole des mines de Paris, pôle cindynique, Sophia Antipolis
- Université de Nice.

3.1.2.4 Réseaux de réflexion

(voir fiches en annexe)

- Le réseau « **Rinamed** » (voir présentation en annexe), mis en place dans le cadre de l'initiative européenne Interreg IIIB, réunit des centres d'éducation à l'environnement du Piémont (Italie), de Catalogne (Espagne), de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, (Centre Méditerranéen de l'Environnement).
- **Institut Méditerranéen des cindyniques IMC**, Association sous l'égide de la CCI Marseille-Provence et de l'Institut Européen des cindyniques regroupe des spécialistes, des personnes physiques ou morales, des laboratoires, « pour une approche transversale de la problématique des risques ». Ses principaux objets sont de « développer les sciences du danger essentiellement dans les pays riverains de la Méditerranée », « de favoriser les retours d'expérience », de développer l'enseignement des sciences du danger » (voir fiche en annexe).
- **L'Association Casques Verts Méditerranéens CVM**, également sous l'égide de la CCI Marseille-Provence a pour objectifs principaux de :
 - « faire connaître les compétences acquises pour la maîtrise des risques technologiques et naturels dans les pays riverains de la méditerranée,
 - favoriser la création d'une force d'intervention en cas de catastrophe environnementale majeure,
 - faciliter la formation dans les entreprises et des bénévoles. » (voir fiche en annexe).

3.1.2.5 Réseaux de maires

- **L'Institut de Prévention et de Gestion des risques Urbains (IPGR)** « est un organisme pluridisciplinaire dont les vocations sont multiples et orientées vers les cindyniques, sciences du danger, appliquées à la ville¹¹ ». L'Institut, parmi d'autres activités, organise des réunions d'information et diffuse de l'information à destination des maires.
- **Associations de maires**, type association des maires de France, écomaires....

3.1.2.6 Organismes professionnels de formation opérationnelle

- Formation opérationnelle de lutte contre les feux de forêt : **Etablissement Public de l'Entente**, financé par 15 départements. L'établissement prend en charge les missions qui ne relèvent pas de l'Etat : il informe le public, expérimente les nouveaux matériels, participe à la formation des spécialistes de la lutte et de la prévention¹². L'Entente dispose également d'un centre de formation qui concerne essentiellement les pompiers. Le système de formation utilise un logiciel de simulation des moyens d'intervention sur les feux de forêt, qui actuellement reproduit en 3D le pourtour de la Ste Victoire.
- **Remifor** (Réseau Euro méditerranéen d'information et de formation sur les risques). Les partenaires de ce réseau sont l'INESC, le conseil général du Var et le SDIS du Var, le Conseil Régional de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le MEDD, le CIFSC, Alcatel et Bull. Les missions affichées sont de « Développer un portail d'information dans le domaine des risques et un outil multimédia de formation à distance »¹³. Les principales caractéristiques de ce réseau font qu'il est actuellement très orienté vers les actions de protection civile (SDIS) et qu'il bénéficie des techniques de transmission satellitaire. Ce réseau engage actuellement ses premières actions.

3.1.2.7 Formation des citoyens

Prevention Premier Geste : cellule de formation destinée au citoyen, portée par le SDIS 06 (lieutenant M. Thomas), à destination des établissements recevant du public, des établissements d'enseignement, des établissements pénitentiaires etc...

3.1.2.8 Enseignement scolaire

Action de formation au risque sismique avec l'activité « sismo des écoles » (A. Patte), Réalisation de plans de secours « SESAME », à la faveur desquels sont abordés les risques.

¹¹ D'après Ipgr infosnet Fev 2004

¹² <http://www.fire.uni-freiburg.de/inventory/stat/fr/france-2001.pdf>

¹³ <http://www.remifor.org/modules.php?name=Content&pa=showpage&pid=4>

3.1.2.9 Organisation et partage de données

Sont citées ici les principales structures ayant pour objet la collecte, la fédération, l'organisation de données susceptibles de permettre la gestion des risques. Il s'agit de données concernant les aléas, les phénomènes, les éléments exposés, les éléments participant à la gestion des crises.

- **CRIGE¹⁴** (Comité Régional de l'Information Géographique de la Région Provence Alpes Côte d'Azur) : Association Loi 1901 financée par l'Etat et la Région dans le cadre du volet Technologies de l'Information et de la Communication du Contrat de Plan 2000-2006. Il rassemble des organismes ayant une compétence de niveau régional (DRE, CIRCOSC, SDIS, DIREN, DRAF, DRONF, SCP, CEREGE, DRIRE, CETE, BRGM ainsi que les collectivités, l'Université et les services de l'Etat) afin de « suivre l'évolution des techniques liées à la géomatique, disposer d'un tronc commun d'informations régionales et échanger des données thématiques produites par les services ». (voir fiche en annexe).
- Au sein de l'Entente a été développé le « **Pôle NT** », financé par l'Entente, le Ministère de l'Agriculture (via le Conservatoire de la Forêt méditerranéenne) et le Ministère de l'Intérieur. Le Pôle se définit comme « Une équipe de spécialistes au service des **UTILISATEURS** des Nouvelles Technologies Géographiques pour contribuer à la Maîtrise des Risques »¹⁵.
- Au niveau de la mise en place des **SDACR**, des bases de données recensant les moyens de lutte opérationnels et quelques enjeux exposés ont été réalisées au sein des **SDIS**.
- **Remifor** : Réseau Euro Méditerranéen d'Information et de Formation sur les risques. Voir le paragraphe sur les organismes professionnels de formation opérationnelle

3.1.2.10 Syndicats ayant vocation à délivrer des informations

Un seul syndicat est présenté ici à titre d'exemple, il en existe d'autres, qui seront à identifier si la suite de cette étude met en évidence l'intérêt de les associer à une démarche d'information des populations.

Syndicat intercommunal d'aménagement et d'équipement de la Touloubre : il réalise une cartographie des zones à risque et délivre les informations en cas de permis de lotir, ainsi qu'aux personnes désirant acheter un terrain. Ce syndicat a pour objectif de veiller à ce que tout nouvel aménagement sur le bassin soit neutre du point de vue hydrologique. Les communes du syndicat font partie des sites pilotes pour la mise en œuvre de la loi Bachelot.

¹⁴ <http://www.crige-paca.org>

¹⁵ <http://pont-entente.org/qui.php#vocation>

3.1.2.11 Industriels

L'objet de cette étude étant surtout ciblé sur les risques naturels, on ne rappellera pas ici toutes les instances prévues pour l'information du citoyen dans le cadre des risques industriels, telles que les CLE, les CLIC ou le SPPPI animé par la DRIRE. Seuls sont mentionnés les organismes contactés dans le cadre de cette étude, travaillant ou informant sur les risques naturels.

CCI MP : Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence. (voir Institut Méditerranéen des cindyniques),

CYPRES¹⁶ : Le Centre d'information du public pour la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement est une association loi 1901. « Elle a pour objet d'assurer l'information du public sur la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement en Région Provence Alpes Côte d'Azur ».

Elle est composée et financée par : l'Etat (30%), les industriels (40%) et les collectivités (30%).

3.1.2.12 Acteurs de la société civile participant à l'information

On citera les notaires, les agences immobilières, les différents acteurs de la chaîne du bâtiment, les assurances etc....

Dans le domaine de l'assurance, on citera l'Association Interprofessionnelle de l'Assurance en Méditerranée qui a réalisé une plaquette d'information sur le risque sismique (voir en annexe).

Pour ce qui concerne les autres acteurs, il n'est pas signalé d'action particulière dans la Région.

3.2 RECENSEMENT DES ACTIONS MENEES OU EN COURS EN REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, CITEES LORS DES INTERVIEWS

Les actions présentées ci-après sont illustratives de ce qui est fait en Région Provence Alpes Côte d'Azur. Les actions qui ne sont pas caractéristiques du contexte régional, mais font l'objet d'une politique largement développée sur tout le territoire, tels que les PPR ou les DCS ne sont que mentionnées.

Les travaux concernant la formation et l'information ont été regroupés en :

- **études** sur les moyens et méthodes à utiliser ou à développer pour favoriser ou mettre en œuvre la formation et l'information,
- **Actions** de formation et d'information réalisées dans un cadre réglementaires ou non,
- **Travaux** ayant pour objectif le **développement** de la formation et de l'information sur les risques.

¹⁶ <http://www.cypres.org/html/cypres.html>

3.2.1 Etudes

3.2.1.1 Le risque sismique

- **DRE** : évaluation de la prise en compte de la prévention du risque sismique dans l'acte de construire (entretiens avec des professionnels du bâtiment des Bouches du Rhône et des Alpes Maritimes). Cette enquête a été conduite auprès des acteurs du bâtiment. Elle est basée sur une enquête qualitative à l'aide d'un questionnaire unique semi-ouvert élaboré par la DGUHC. Elle s'est déroulée du 15 mai au 4 juin 2003, 16 acteurs de la construction ont été rencontrés.

La cellule de réflexion dans le cadre des projets « **GEM-GEP** »¹⁷ sur les méthodes et moyens à la disposition d'une agglomération ou d'une communauté d'agglomération, pour communiquer sur le risque sismique. Cette cellule réfléchit en particulier à l'appropriation du risque sismique par la ville de Nice dans le cadre des projets de recherche dont la ville fait l'objet. Cette cellule est composée de représentants de la ville de Nice, des services de l'Etat, du CETE, des Ministères de l'équipement, des finances et de l'environnement, de Géosciences Azur, du LGITet du BRGM

- **Mission d'inspection du Ministère de l'équipement** en Région Provence Alpes Côte d'Azur, ayant pour objectif l'évaluation de la prise en compte de la réglementation parasismique dans les ouvrages nouveaux (2003). Restitution des conclusions de cette mission dans le premier semestre 2004 auprès de l'ensemble des acteurs de la construction des Alpes Maritimes (organisation DDE 06).
- **BRGM** : évaluation du risque sismique en Région Provence Alpes Côte d'Azur grâce à l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des failles potentiellement actives, réalisation d'une cartographie régionale, développement d'un outil de programmation des PPR et de prise en compte du risque sismique dans l'aménagement.

3.2.1.2 La communication et l'appropriation du risque

- **Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur**,: étude réalisée par la **SCP** : Prise en compte des risques dans les projets de territoire et identification d'une méthode participative. Application à trois territoires pilotes : PNR Queyras, pays des 3V, Agglopoles de Provence (Salon). Ce projet se déroule sur plusieurs années (début en 2003), en deux étapes : un inventaire des risques puis des travaux sur les modes de communication sur ces risques. Le constat actuel de ces travaux est que sur les zones rurales, il y a un déficit très important de formation concernant la réglementation, la réalité des risques et la responsabilité des acteurs. L'existence des PPR ne permet pas d'intégrer le risque dans des communes rurales car ils ne sont pas ressentis comme un outil pour le maire.
- **Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur**, Interreg IIIB Axe 5, programme « **RINAMED** » « élaboration et mise en place d'une stratégie commune entre acteurs locaux des régions de l'arc méditerranéen occidental en matière d'information et de sensibilisation des populations face aux risques naturels (juillet

¹⁷ Programmes de recherche du Ministère de l'équipement et de l'Environnement sur la vulnérabilité du bâti, ayant une application pilote sur la ville de Nice

2001-juillet 2004). Réalisation d'un outil pédagogique (jeu de rôles), formation d'animateurs associatifs, assistance et mise en relation de groupes d'initiatives citoyennes face aux risques naturels. Organisation d'une séance de formation/information d'élus communaux sur le risque inondation dans la vallée des gardons à partir du jeu de rôles mis au point dans le cadre du projet Interreg IIB « Rivermed ».

3.2.1.3 Droit, responsabilité et besoins

- **Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, 2003-2004** : Enquête menée par l'IPGR sur les besoins des maires en matière d'information sur les risques naturels.
- **Ecole des Mines de Paris (2001)**, Travail de recherche financé par le MEDD (EPR1) sur l'évolution de la responsabilité des maires et l'information préventive dans les Alpes Maritimes

3.2.1.4 Inventaire de formations

- **CNFPT** : Un inventaire des formations supérieures (post Bac) sur les risques, dans toute la France, est en cours et devrait être réalisé pour la fin de l'année. Le CNFPT envisage de développer une formation professionnalisante.
- **CEA** : le CEA a réalisé un inventaire des formations de niveau universitaire concernant les risques au niveau national, afin de constituer un « club » de spécialistes, au courant de leurs travaux respectifs.

3.2.1.5 Inventaires de risques, de moyens ou d'enjeux

- **BRGM (1998-2002)** : Inventaires départementaux et cartographie des risques en Région Provence Alpes Côte d'Azur. Il s'agit du recensement et de la cartographie des données concernant les risques naturels dans les six départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur: aléas et phénomènes connus, recensement des enjeux identifiés dans des bases de données (financements DIREN, CR, BRGM). En 2004 il est prévu d'actualiser cet inventaire et de le synthétiser au niveau régional.
- **CCI MP** : recensement des entreprises susceptibles d'être affectées par une pollution marine, (demande de l'Etat Major de Zone)
- **CCI MP** : recensement des moyens d'intervention contre les risques, mobilisables dans les entreprises (demande de l'Etat Major de Zone).

3.2.2 Actions et campagnes d'information, et de formation

3.2.2.1 Réglementaires

- **Préfecture** : réalisation de DCS et PPR
- **Mairies** : réalisation de DICRIM (Dossier d'Information communal sur les risques majeurs). Leur réalisation nécessite l'engagement de moyens et l'implication de la commune pour laquelle ils constituent un important moyen de communication. La valorisation du DICRIM dépend de la commune qui le met

en place Le cas de la commune de Chateauneuf Villevielle a été retenu à titre d'exemple pour une petite commune. Le DICRIM y a été distribué à chaque foyer, accompagné d'un courrier insistant sur la nécessité de faire un exercice pratique. Celui-ci sera réalisé avec les enseignants, les élèves, la population et la participation des services de secours. Lors de cet exercice, le PPR sera également présenté. Au cours de cette réunion, des volontaires pourraient être identifiés et serviraient de relais dans l'information et la prise en charge des risques par la population.

- **Alerte** : Identification de méthodes efficaces pour alerter les populations en cas d'alerte météo. Exemple : affichage avec une présentation spécifique et en des lieux « stratégiques » (mairie Chateauneuf 06)
- **Réalisation de plans communaux de secours** : mise en place par le Conseil Général des Bouches du Rhône, d'un groupe de travail pour la définition d'un cadre de réalisation des plans communaux de secours (DIREN, DDA, DDE, CG 13, syndicats de rivière). Application test sur Rhône, Cadière, Touloubre.

3.2.2.2 Non réglementaires

Récurrentes

- **Centre de l'Entente à Valabre** : formation à la gestion opérationnelle des feux de forêt, simulation de feux et mise à la disposition des stagiaires d'un outil de simulation informatique 3D des moyens d'intervention.
- **SDIS 06** : prévention premier geste : travail de formation des citoyens travaillant dans des établissements d'enseignement, des ERP, des établissements classés ou vivant ou travaillant dans des zones soumises à un risque, ou à un PPR. Formation de 7 heures comprenant 4 modules, ayant pour objectif de permettre aux personnes formées de faire face à une situation de danger et de prévenir et d'attendre les secours en organisant leur arrivée et sans céder à la panique. Organisé dans le 06, principalement dans la zone de Grasse, 30 000 personnes formées en 8 ans.
- **« sismo des écoles »** action pédagogique de sensibilisation à la sismicité, effectuée dans le 06 (A. Patte)

Uniques

- **Association Interprofessionnelle de l'Assurance en Méditerranée** : réalisation d'une plaquette d'information destinée au grand public, sur le risque sismique.
- **DIREN et BRGM (2002)** : formation des professionnels (architectes, agents des DDE...) sur le risque sismique.
- **AFPS¹⁸/BRGM**, avec le soutien du MEDD : information des architectes par l'organisation d'une demi-journée de « présentation des conclusions de la

¹⁸ AFPS : Association française du génie parasismique

mission post-sismique AFPS du séisme de Boumerdés, Algérie » en décembre 2003 à l'école d'architecture de Luminy.

- **CAUE et DDE du Gard (1993)** : formation des maires à l'aménagement du territoire « le POS et ses enjeux », proposant une étude de cas réel autour duquel différents groupes ont envisagé des stratégies de développement. Cet exemple est intéressant car il constitue une expérience de formation à partir de l'outil pédagogique qu'est l'étude de cas.
- **Société Géologique et Minière du Briançonnais** (association) qui a réalisé un parcours de découverte de laves torrentielles (Verdarel) ainsi que des fiches pédagogiques

3.2.3 Développement

3.2.3.1 Outil d'information

- **REMIFOR** : mise en place d'un dispositif d'information sur les feux de forêt à destination des collectivités locales et des populations : envoi d'un message Internet ou SMS conviant les personnes situées dans la zone à consulter un « bulletin d'information sur la situation ».

3.2.3.2 Coopération

- **IPGR** : signature d'une charte de coopération intervilles méditerranéennes pour la gestion des risques (Marseille 11 décembre 2003)
- **Projet Risk-UE** : Projet méthodologique de recherche européen¹⁹ pour l'évaluation du risque sismique dans les villes européennes. Application à plusieurs villes européennes dont Nice. Séminaire de restitution du 30 mars au 1^{er} avril 2004 à Nice.
- **Projet Geria** : Réalisation d'un scénario transfrontalier d'événement sismique sur la zone côtière Villefranche-Imperia. Projet Interreg II A²⁰. Restitution des résultats à Menton, octobre 2001.

3.2.3.3 Outil pédagogique

- **REMIFOR** : développement de moyens satellites permettant la formation de pompiers à distance.
- **Ecole des mines d'Alés** avec le CNED et l'Université de Montpellier ; projet de formation à destination des élus, sur les inondations. L'étude de faisabilité de cette formation à distance est en cours de finalisation. Trois modules sont prévus : gestion de crise, retour d'expérience, prévention. Formateurs : juristes de l'Université, école des mines, faculté des sciences et de géographie de Montpellier. La formation est réalisée à partir du constat qu'il y a un manque

¹⁹ Participants : France : BRGM, AUCA, GEOTER, Ville de Nice, Tarnium, Italie : Polimi, Unige, Ville de Catagne, Roumanie : UTCB, MLPTL, ville de Bucarest, Espagne : ICC, ville de Barcelone, Grèce : AUTH, ville de Thessalonique, Macédoine : IZIIS, ville de Bitola, Bulgarie : CLSMEE, Ville de Sofia

²⁰ Partenaires financiers : CR PACA, CG 06, FEDER, Province d'Imperia, Région Ligure, partenaires techniques : BRGM, Université de Gênes

très fort de connaissances de la part des maires sur le risque inondation. Une démarche est en cours auprès des maires du Gard et de l'Hérault. Tous les maires sont concernés, des grosses et des petites communes. La maquette devrait être prête mi-décembre.

3.2.3.4 *Communication*

- Mise en place à **Grasse**, d'un « festival de la culture du risque ». Des « iris » sont décernées pour les bonnes pratiques et pour les meilleures campagnes de communication

3.2.3.5 *Mise en place d'acteur*

- En **Corse**, mise en place d'un centre méditerranéen des risques (Université de Corte) prévue en 2004.

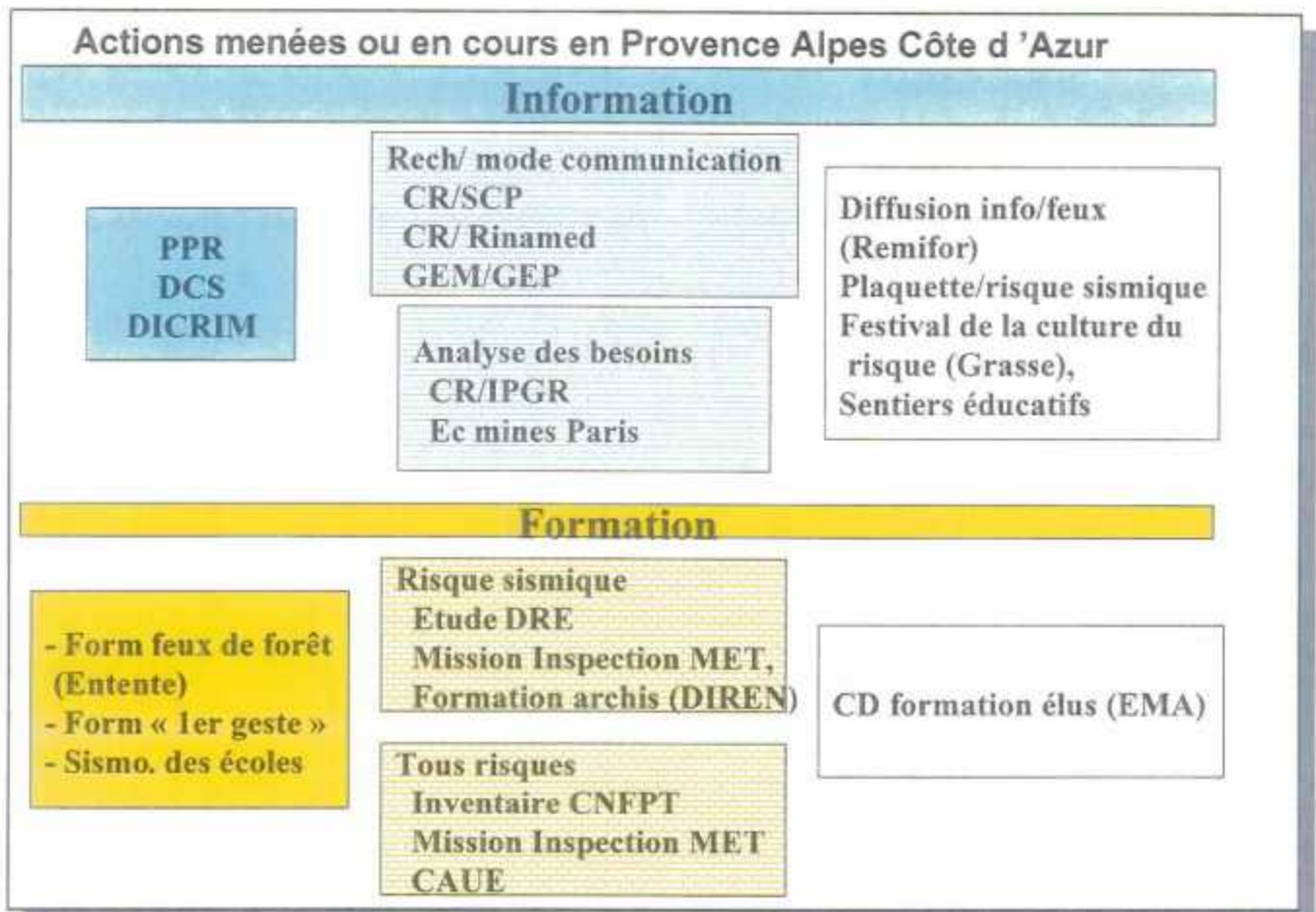


Figure 10 : Présentation synthétique des principales actions de formation et d'information sur les risques en cours en Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Le schéma ci-dessus présente synthétiquement les acteurs cités dans l'exposé. Dans la partie gauche sont présentées les actions en cours depuis plusieurs années, dans la partie centrale les actions en cours, à droite, les projets.

3.3 RECENSEMENT DES ACTIONS A MENER, IDENTIFIEES AVEC LES DIFFERENTS ACTEURS

Dans ce chapitre, les actions qui devraient être entreprises en matière de formation et d'information identifiées au cours des interviews, sont présentées en distinguant trois types d'acteurs vers lesquels elles pourraient être orientées : le public, les professionnels et les maires. Les organismes ou les personnes proposant ces actions sont cités entre parenthèses.

Lorsque le risque sismique a été explicitement mentionné au cours de l'enquête, la restitution le précise.

3.3.1 Actions d'information ou de formation à destination du public

3.3.1.1 Risque sismique

Sécurité civile, entraînement

- Développer la formation « prévention premier geste », l'étendre aux entreprises, aux hôtels, à la population exposée aux risques technologiques etc.. sur l'ensemble des départements de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Cette formation est pertinente pour ces différents types de sites (SDIS 06).
- Après du corps enseignant et des élèves des écoles, réaliser des actions de sensibilisation sur le risque sismique et sur le comportement à tenir en cas de séisme, Réaliser à l'école des exercices de confinement ou de mise en sécurité en cas de séisme. (DRE).

Aménagement, prise en compte du risque dans la construction

- Identifier les zones de sismicité par commune, sous forme internet, CD Rom etc.... (DRE)
- Informer de la réglementation relative à la construction parasismique (DRE)
- Informer les propriétaires sur leur responsabilité dans l'acte de construire (DRE)
- Demander aux notaires de présenter leur rôle lors de l'achat d'une habitation dans le cadre de la loi SRU (mairie Chateauneuf 06)
- Fournir des fiches conseils sur les principes généraux de la construction parasismique à remettre aux particuliers, faire de l'information sur la réhabilitation en zone sismique. Profiter des OPAH pour renseigner les propriétaires et les locataires sur les précautions à prendre en cas de restructuration ou d'aménagement (DRE).
- Rendre les règlements des PPR (sismiques) plus simples, plus lisibles par tous, faire une information relative à la mise en place des PPR (DRE),

3.3.1.2 M odes d'information et de communication

Parler aux propriétaires de leurs biens. Il n'y a pas d'écoute si le discours est généraliste.

Former les populations à la reconnaissance des sirènes et mettre en place des sirènes....

Nécessité de mener un débat contradictoire avec le public. Ceci implique d'évaluer très régulièrement les besoins en information de la population et de les confronter avec ce qui est fait. La même démarche doit être menée avec pour acteurs les élus et également les industriels (Université de Nice)

S'appuyer sur une personnalité médiatique si l'on veut que l'information mobilise les populations. La logique technocratique est relativement déconnectée de la réalité des populations, ce doit être les mêmes personnes qui s'expriment avant un accident ou une catastrophe et après. Il est nécessaire d'identifier des lieux (ou des instances) où il y a des confrontations de savoir. La position d'élu dans une petite commune représente un de ces points où les savoirs se confrontent et où le débat s'instaure (A. Lalo).

3.3.2 Actions d'information ou de formation à destination des professionnels

Certaines actions proposées sont redondantes avec les actions identifiées pour la population. Il nous semble cependant intéressant de les citer à nouveau, pour définir les actions par type d'acteur.

3.3.2.1 Risque sismique

Sécurité civile, préparation à la gestion de crise

- Pour les assureurs, utiliser des scénarios de crise sismique afin de déterminer qui fait quoi entre agents, courtiers, experts et compagnies d'assurance en cas d'événement sismique. Travail à réaliser sous le contrôle d'un comité de pilotage (AIAM).

Aménagement, prise en compte du risque dans la construction

- Identification par commune, de celles susceptibles d'être affectées par le risque sismique, accès sous forme internet, CD Rom etc.... (DRE),
- Actions d'information relatives à la réglementation et à la construction parasismique (DRE),
- Information des maîtres d'ouvrage sur leur responsabilité dans l'acte de construire (DRE),

- Montage et organisation de stage de formation à la construction parasismique destiné aux artisans et de stages spécifiques pour les travaux de réhabilitation en zone sismique (DRE),
- Création de supports d'entretien simplifiés pour les « visiteurs de risque » chargés de juger de la dangerosité d'un milieu (AIAM),
- Rendre obligatoire le recours à un bureau d'études de structure pour tous les types de construction, y compris les maisons individuelles (DRE),
- Rendre obligatoire le contrôle technique pour toutes les constructions (DRE),
- Former à la construction parasismique non seulement les architectes mais aussi les autres acteurs en charge de la construction : géotechniciens, ingénieurs de structure, contrôleurs, entrepreneurs, fournisseurs de matériaux (armaturiers par ex.) (BRGM).

3.3.2.2 Autres risques

Sécurité civile, préparation à la gestion de crise

- Pour les installations à risque ou exposées à un risque naturel, préparer l'intervention des services de secours en effectuant une cartographie 3D de l'entreprise (le travail réalisé sur tous les établissements bretons E. Leclerc avec les SDIS de Bretagne est cité en exemple) (Ecole de Valabre),
- Pour les inondations, se donner les moyens d'intervenir en fonction d'une vision globale permettant l'anticipation et non pas selon des appels chronologiques. Prévoir, afin de les gérer, les problèmes d'accès et le dispatching des équipes. Nécessité également pour différents risques, y compris ceux de faible occurrence comme le risque sismique, d'identifier les « points sensibles ». Ce sont des enjeux (établissement recevant du public, école, entreprise...), vulnérables à l'événement (feu, inondation, séisme...). Il n'y a pas actuellement d'identification ni de caractérisation de ces points sensibles. Les ERP sont identifiés, les écoles aussi, mais leur vulnérabilité par rapport à différents événements n'est pas évaluée. L'identification des points sensibles est faite à partir des retours d'expérience.²¹ Nécessité également de réfléchir aux dysfonctionnements de réseaux. (Ecole de Valabre).
- Pour l'ensemble des risques, mettre en place un système d'informations partagées entre les acteurs, permettant un échange d'informations pendant la crise ainsi qu'une transmission d'images représentatives de la situation. L'identification des termes utilisés et la mise en place d'un langage intelligible pour l'ensemble des acteurs sont également nécessaires (PôNT).
- Mettre à disposition en période de crise un réseau d'experts (enquête Remifor, CCI)

²¹ Ceux-ci réunissent les SDIS et la DDSC

Aménagement, prise en compte du risque dans la construction

- Pour les experts en risques, mettre à leur disposition la connaissance détaillée des événements passés. (BRGM)

3.3.3 Actions d'information à destination des maires ou des collectivités

3.3.3.1 Sécurité civile, gestion de crise

- Former sur « comment agir dans la gestion des crises liées aux risques naturels ». Selon l'enquête menée pour la mise en place de Remifor, les attentes sont fortes sur le retour d'expérience.
- Identifier clairement les acteurs : qui est à l'origine de l'information, qui la traite, qui l'utilise (enquête Remifor)

3.3.3.2 Connaissance des risques, information préventive

Mise à disposition de l'information aux populations

- Proposer un accès et une représentation synthétique de l'ensemble des risques sur une zone (bassin de risque ou département) et permettant de replacer le risque auquel est exposé une commune dans son contexte. Cela peut faciliter beaucoup le travail des maires qui alors ne sont pas en position de « montrer du doigt » leur commune.
- Rendre accessibles, lors d'une recherche communale sur internet, les informations concernant l'exposition aux risques de la commune.
- Réaliser une fiche simplifiée sur les principes généraux de la construction parasismique ou permettant d'éviter d'importants dégâts dus aux inondations, accompagnant les formulaires de demande de permis de construire.

Permis de construire, urbanisme

- Rendre obligatoire l'étude de sol pour les maisons individuelles. Cette obligation pourrait avoir lieu lors de l'achat d'un terrain, lors du dépôt de demande de permis de construire. Le principe d'une « carte d'identité des terrains » devrait être développé (DRE)
- Former le personnel des services de l'urbanisme en contact avec le public, à exprimer et expliquer les risques (Synd. Touloubre), même chose pour les agences immobilières et les notaires.

Modes et moyens de formation et d'information à développer

Pour les maires

- Fournir un soutien pour la réalisation des DICRIM : aide à la recherche de documents historiques, proposition de moyens de communication ou de diffusion,
- Actions d'information et d'explication relatives à la mise en place des PPR. Explication de l'interaction entre PPR et PLU (DRE)
- Fournir aux élus des indications sur les informations qu'ils doivent diffuser à la population dans le cadre d'un PPR. Apparemment peu d'informations sont données quant à la nécessité de mettre en conformité les bâtiments exposés et quant aux possibilités d'indemnisation par le régime cat'nat en cas de non mise en conformité (Synd. Touloubre).
- Fournir aux élus des outils pour informer ou sensibiliser la population et en particulier les nouveaux venus. Réfléchir à l'efficacité des relais types « comités de quartier ».
- Développer des outils pédagogiques (basés sur des jeux de rôle, du retour d'expérience)
- Présenter le risque aux politiques de façon à ce qu'il puisse être placé en situation de choix : une probabilité de ... est acceptable (ou non), un niveau de dommages de ... est acceptable (ou non). Il faut permettre aux politiques mais aussi aux citoyens de se mettre en situation de choix.
- Développer une action de formation sur le thème de la gestion des crises en s'appuyant sur un exercice. (CNFPT)
- Utiliser les réseaux des maires pour faire passer les messages qui leur sont destinés (IPGR)
- Mettre en place une « base de données » des bonnes pratiques (IPGR)
- Définir des moyens pour que les documents ou les systèmes d'information sur les risques mis en place par une équipe ne soient pas oubliés par l'équipe municipale suivante (IPGR)

Pour la population

- Apprendre aux personnes concernées par les situations de risque à les maîtriser ou à intervenir avec leurs moyens (Nikaia)

4. Analyse synthétique des besoins des acteurs et des moyens à mettre en œuvre

Ce chapitre présente la synthèse des analyses qui ont été faites par les différents acteurs rencontrés, regroupées par finalité.

4.1 RENDRE LISIBLE POUR CHACUN, LES ROLES DES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES ET LES INFORMATIONS QU'ILS PEUVENT DONNER.

- Il serait nécessaire de disposer d'une lecture claire concernant les différents acteurs régionaux du risque sur la Région Provence Alpes Côte d'Azur, sur leurs actions et les formations et informations qu'ils sont susceptibles de délivrer. Cette information devrait permettre au citoyen, aux maires et à leurs services techniques, pour différentes situations, de savoir auprès de qui trouver des informations, de connaître les responsabilités des acteurs en matière de risque et d'accéder à des conseils techniques.
- Il serait très utile de permettre un accès facile par Internet aux informations concernant les risques à partir d'une interrogation communale. En effet, il est actuellement toujours nécessaire de passer par des sites nationaux tels que « prim.net », ce qui ne correspond pas à un mode de recherche « naturel ». Le site anglais « homecheck ²² » présenté en annexe, est à ce titre très intéressant : à partir d'un code postal, il permet l'accès à l'évaluation de différents aléas représentés sur une échelle d'intensité (inondation, mouvements de terrain, présence d'ouvrages miniers, radon...). Le site développé devrait permettre une représentation des risques dans la commune, mise en perspective avec les communes voisines, le département, la région.

4.2 RECENSER ET DEVELOPPER DES OUTILS PEDAGOGIQUES

- La région Provence Alpes Côte d'Azur, est dans son ensemble affectée par des risques de même nature. Il serait très utile aux différents acteurs chargés de l'information et de la formation, de disposer de supports bien conçus, illustrés, qui seraient mis en commun. Actuellement, chaque acteur (scientifiques, collectivités, services de l'Etat...) crée ses propres supports et ne bénéficie pas d'un savoir-faire de communication commun. Ceci est vrai tant pour les supports techniques que pour l'iconographie (photographies ou films d'événements représentatifs).
- Afin de valoriser des supports de formation et d'information communs, une réflexion sur les outils et les méthodes pédagogiques à développer pour différents publics, selon des objectifs à définir devrait être menée : quels

²² <http://www.homecheck.co.uk>

supports pour l'information de la population dans le cadre de la loi Bachelot, lors d'une inondation, en période de risques d'incendie ou d'inondation, pour minorer le risque sismique, pour des populations résidentes, touristiques... Il existe déjà d'excellents supports, tels que les supports du MEDD, de l'IRMa (Institut des risques majeurs²³), de la MAIF²⁴ etc... Ceux-ci pourraient être analysés, rassemblés et si besoin adaptés ou personnalisés pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Il serait également nécessaire d'identifier quelles sont les meilleures périodes de communication selon les messages à faire passer.

- L'ensemble des interviews montre qu'il est nécessaire de relayer l'information ou le savoir-faire, qu'il s'agisse de professionnels, de la population ou des collectivités. Il pourrait être pertinent d'identifier pour chaque groupe d'acteurs et par thème, des personnes, des organismes ou des services qui puissent servir de référents. De même, identifier et former des acteurs « relais », pourrait être efficace : par exemple en sensibilisant et formant les services de l'urbanisme, en relation avec la population lors de la délivrance des permis de construire, il doit être possible d'informer les citoyens sur les risques auxquels ils sont exposés. La même démarche pourrait être adoptée pour les notaires ou les agences immobilières qui auront à informer leurs acheteurs ou leurs bailleurs.
- Les maires constituent une « cible » particulièrement importante. D'une part parce qu'ils ont un besoin d'information, pour eux et leurs services, d'autre part parce qu'ils sont porteurs d'information. Les réflexions sur les outils pédagogiques doivent être particulièrement orientées vers leurs besoins. Les études de cas, les retours d'expérience et l'insertion de la problématique des risques naturels et industriels dans l'analyse plus générale du développement et de la gestion du territoire communal paraissent être de bons supports.

4.3 TRAVAILLER SUR DES CAS CONCRETS, EN ASSOCIANT LES ACTEURS DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DE CRISE

- La probabilité d'occurrence des événements et l'événement lui-même doivent être considérés ensemble. C'est à dire qu'il est nécessaire d'aborder tant avec les maires qu'avec la population, les risques dans leur prévention et dans la gestion des crises : à partir de l'analyse de l'exposition au risque d'un lieu donné, il faut identifier ce que les personnes concernées peuvent ou doivent faire. Pour cela, des scénarios, même simples doivent être construits afin de permettre à chacun de s'impliquer dans la gestion des risques qui le concerne. La présentation de moyens de réduction des risques ou de préparation à des situations d'urgence, associée à l'information sur la présence d'un risque est souhaitable. Ceci permettrait de plus aux acteurs de la prévention des risques et de la protection civile de travailler ensemble.

²³ <http://www.irma-grenoble.com/>

²⁴ <http://www.maif.fr/images/pdf/inondationinternet.pdf>,
<http://www.maif.fr/site1/conseils/cprinondquiz.htm>

- Dans le cadre de la mise en place des Plans de sauvegarde communaux, le problème de l'alerte n'est que très peu résolu. Les sirènes ne fonctionnent pas toujours et ne sont pas bien identifiées par la population. La réalisation d'exercices permet d'identifier les problèmes liés à l'alerte et de trouver éventuellement des solutions. La perception de ces exercices par la population semble assez positive. Un scénario associant une catastrophe naturelle ayant des conséquences sur des industries dangereuses semble intéresser les acteurs interviewés.
- Dans l'évaluation des risques, il serait nécessaire de distinguer ce qui constitue un risque pour les personnes de ce qui « n'est que » risque pour les biens. Ceci n'apparaît pas toujours clairement, au moins à la population.
- L'identification des enjeux et de leur vulnérabilité à différents types de risques doit permettre l'étude des scénarios et favoriser l'appropriation des risques par les gestionnaires du risque et les responsables de réseaux (EdF, GdF, Télécom, autoroutes etc...). Des groupes de travail pluridisciplinaires pourraient être constitués, qui permettraient de hiérarchiser a priori les priorités d'intervention des secours sur un territoire, pour un type d'événement, et de cibler les informations à délivrer et les formations à mettre en place.

4.4 ASSOCIER LES MEDIAS ET VALORISER LEUR DOCUMENTATION TANT DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION QUE DANS LA CONSTRUCTION DE CAS DE RETOUR D'EXPERIENCE

- Les médias en tant que source d'information ou support de la mémoire des événements sont rarement cités. En l'absence d'un service d'archives sur les risques naturels dans un territoire cela est dommage car les informations recueillies et stockées au moment d'un événement sont très nombreuses et très vivantes. Il serait donc intéressant de nouer un partenariat avec les médias afin d'utiliser leurs données pour le maintien de la mémoire des événements et pour l'illustration des événements susceptibles de se produire.
- La formation et l'information sur les risques nécessitent un bon savoir-faire en matière de communication. Il pourrait être intéressant dans le cadre de groupes de travail pluridisciplinaires d'y associer des représentants des médias.

4.5 IDENTIFIER ET FAVORISER LES INITIATIVES CITOYENNES

- Il y a peu d'initiatives pour mettre en valeur les zones de danger ou les faire connaître. En Rhône Alpes, des sentiers de découverte des mécanismes de mouvements de terrain ont été réalisés par RTM. Peu d'initiatives de ce type ont été recensées en Région Provence Alpes Côte d'Azur. Il serait pourtant intéressant que de tels travaux soient connus ou se développent.

- - Il est très généralement reconnu que l'implication et la formation des enfants aux risques sont l'une des meilleures méthodes de formation et de sensibilisation des citoyens. L'action nationale du MEDD « Mémo-Risk »²⁵ lancée en 2003, qui a pour objet de faire réaliser un DICRIM par des enfants est à ce titre exemplaire²⁶. Dans le même type d'objectif, une initiative spécifiquement régionale pourrait être lancée.
- Constituer un recueil des bonnes pratiques en matière de risques, pour différents acteurs et en particulier des maires, peut permettre aux uns et aux autres de « trouver des idées » et de développer des actions.

²⁵ <http://www.prevention2000.org/memorisks/index.htm>

²⁶ En PACA, la ville de Cavaillon a participé à cette opération

5. Conclusions

La volonté de développer les actions de formation et d'information sur les risques naturels, voire technologiques, en Région Provence Alpes Côte d'Azur, repose sur une véritable nécessité : les dernières catastrophes ont montré l'importance des risques dans la vie sociale, économique, affective des citoyens, et les collectivités comme l'Etat ont le souci de promouvoir la gestion des risques à tous les niveaux : citoyens, gestionnaires du territoire, responsables de la sécurité civile.

Cette étude montre qu'il existe en Région Provence Alpes-Côte d'Azur de nombreuses actions et une réelle volonté, soutenue par des moyens, d'agir pour la prévention et l'information relatives aux risques naturels.

Ces actions, peuvent avoir des finalités réglementaires (élaboration de PPR), ou non, telles celles menées par le CYPRES, l'IPGR, le CME. Elles peuvent avoir aussi pour objet l'analyse et la connaissance des risques, telles les études menées principalement par le Conseil Régional en relation avec la DIREN, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région.

Il se confirme au travers de cette étude, que l'ensemble des actions d'information et de formation doit concerner pour tout ou partie les maires. En effet, qu'il s'agisse d'actions à caractère réglementaire ou non, ce sont eux qui sont au contact de la population et qui sont amenés à lui délivrer l'information concernant les risques.

Par ailleurs, la Loi Bachelot et la future loi sur la sécurité civile mettent en place des outils et des instances qui doivent favoriser la prise en compte des risques. Il est donc opportun de chercher comment mettre en place l'information et la formation sur les risques en Région Provence Alpes Côte d'Azur d'autant que la décentralisation renforcera encore le rôle des Conseils Régionaux.

Les risques, comme l'environnement constituent une thématique fortement transversale, qui particulièrement sur les thèmes de l'information et de la formation se doit d'associer différents acteurs : spécialistes de l'aléa, de l'aménagement, de la gestion de crise, maires, citoyens et plus généralement « acteurs de la société civile », spécialistes de la communication et de la pédagogie.

La réunion d'acteurs aussi différents nécessite qu'ils se retrouvent autour de cas concrets susceptibles de les faire travailler ensemble. **L'analyse en retour** d'expériences passées, de **cas réels** « pédagogiques », constitue certainement un excellent support, pour les aléas d'occurrence relativement fréquente (inondation, mouvements de terrain). Pour les aléas d'occurrence faible, tels le séisme ou les accidents industriels, le recours à des **scénarios d'évènements** est nécessaire.

L'identification des éléments exposés à différents phénomènes nécessite un autre type d'approche, lié à la **nature des différents aléas et à l'analyse fonctionnelle** du territoire. Celle-ci doit permettre la planification des secours en cas d'événement de grande ampleur. Une telle analyse ne peut être menée que par des groupes constitués de spécialistes de l'aléa, de l'aménagement, de la gestion de crise et les gestionnaires de réseaux (électricité, gaz, routes, communication etc...).

La **formation et l'information** sur les risques naturels doivent passer par la mise en place de **groupes pluridisciplinaires**, qui à terme constitueraient un **réseau**. Ceux-ci pourraient tester sur au moins deux types de territoires, urbain et rural, des **outils et des méthodes** propres à la Région Provence Alpes Côte d'Azur ou généralisables, au moins pour partie, à d'autres territoires.

L'inventaire des acteurs et des moyens existants en Région Provence Alpes Côte d'Azur, montre qu'un tel projet est totalement envisageable, les synergies, la motivation des acteurs et la sensibilité au risque y sont très présents.

Annexe 1

LISTE DES ORGANISMES ET PERSONNES CONTACTES

CYPRES :

M. Sacher, *Directeur*

DRE :

M. Bellier, *Service aménagement habitat et statistiques de la construction*

ECOLE DES MINES, SOPHIA ANTIPOLIS

Mme Valérie Godfrin

DIREN :

M. L. Michels, *Chef de l'unité risques naturels*

CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR :

M. Gautier, *Chargé de mission risques naturels*

ECOLE DES MINES D'ALES :

Mme Sophie Sauvagnargues Lesage, *enseignant chercheur*

CNFPT :

Lieutenant colonel RIVALIN, *chargé de mission, Pôle de compétences Sapeurs pompiers*

SDIS 06 :

Lieutenant Michel Thomas

NIKAIA :

M. Stéphane Saint Pierre, *Directeur*

MAIRIE DE CHATEAUNEUF VILLEVEILLE :

M. Edmond Mari, *maire*

CAUE GARD :

Mme Myriam Bouhaddane, *paysagiste urbaniste*

Université de Nice :

Mme Anne Lalo, *maître de conférence*

IPGR :

M. Cl. Collin, *Directeur*

CME :

M. JM Decombe, *responsable du projet RINAMED*

DDE 06 :

M. G Vettori, *responsable du bureau des Risques Naturels et Environnement*

MEDD :

M. JC Faye, *chef du bureau de l'information et de la coordination interministérielle sous-direction de la prévention des risques majeurs*

CEA :

M. P. Philip, *Chargé de mission*

REMIFOR :

Capitaine B. Jannin, *Directeur*

SCP :

M. JC Prevost, *chargé de mission*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA TOULOUBRE :

M. Rhodet

BRGM :

M. P. Mouroux, *expert risques naturels, Service Aménagement et Risques Naturels*

CCI 13 :

M. X. Blanc, *chargé de mission milieux extrêmes*

ECOLE DE L'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE FEUX DE FORET VALABRE :

Colonel Bardo, *Directeur*

Annexe 2

PROJET DE LOI SUR LA SECURITE CIVILE

Extrait du site :

- http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c5_defense_secu_civil/c51_actualite/2003_07_04_sc_modernisation

Sécurité civile : la modernisation

Nicolas Sarkozy a fait une communication en conseil des ministres sur la modernisation de la sécurité civile dont il présentera un projet de loi au gouvernement à l'automne traitant de la sécurité civile, des services d'incendies et de secours et des sapeurs-pompiers.

" Communication sur la modernisation de la sécurité civile

La sécurité civile est certainement l'un des services publics les plus appréciés de nos concitoyens . Sa bonne réputation repose essentiellement sur l'image particulièrement positive dont bénéficient les sauveteurs, qu'ils soient sapeurs-pompiers, pilotes de Canadair ou médecins de catastrophe, à l'image des détachements qui sont intervenus en Algérie après le violent tremblement de terre du mois de juin dernier.

Elle se nourrit aussi de la chronique, hélas régulièrement alimentée, d'accidents et de drames. N'oublions pas les 25 sapeurs-pompiers volontaires et professionnels qui, en 2002, ont perdu la vie dans l'exercice de leur mission.

L'efficacité reconnue de la sécurité civile s'appuie également sur quelques grands principes opérationnels validés par l'expérience tels que l'unité de commandement, la mutualisation des moyens et la **planification d'urgence**.

Malgré cet effort constant d'anticipation, des événements dramatiques récents (tempêtes de 1999, naufrages du Prestige et de l'Erika, explosion de l'usine AZF à Toulouse, inondations du Gard) mais aussi la réévaluation de la menace terroriste invitent l'Etat et les collectivités territoriales à repenser certains éléments de cette stratégie. La réponse à ces situations procède, aujourd'hui encore plus qu'hier, d'une démarche globale de protection. Au-delà de la phase aiguë de l'urgence, un continuum doit se faire, sans rupture, de la prévention jusqu'au retour de la vie normale après la catastrophe.

Dans cet esprit, **je souhaite présenter à l'automne un projet de loi traitant de la sécurité civile, des services d'incendies et de secours et des sapeurs-pompiers.**

Plus de **15 ans après la loi du 22 juillet 1987**, ce texte en préparation viendra élargir l'action déjà conduite par le Gouvernement en matière de prévention des risques naturels et technologiques. Il s'inscrira en parfaite cohérence avec la loi présentée à l'Assemblée par la Ministre de l'écologie et du développement durable.

L'ambition première de ce projet de loi sera avant tout de

Faire de la sécurité civile l'affaire de tous

C'est à dire de chacun d'entre nous. Dès l'école puis au collège, la généralisation de l'apprentissage des **premiers gestes qui sauvent** sera accélérée. Elle s'accompagnera d'une sensibilisation à la prévention des risques de la vie courante.

Au quotidien, un nouvel élan sera donné au volontariat chez les sapeurs-pompiers, force de 200 000 hommes et femmes qui est le complément indispensable

des sapeurs-pompiers professionnels. Un avantage retraite sera institué et l'extension de l'allocation de vétéranse sera accordée aux sapeurs-pompiers volontaires qui ont cessé leur activité avant 1998. L'expérience acquise sera valorisée, l'âge du recrutement abaissé à 16 ans, et les collectivités territoriales compétentes pourront décider d'un abattement forfaitaire de la taxe professionnelle pour les entreprises employant des sapeurs-pompiers volontaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de secours, l'appel aux bénévoles et le recours aux moyens des associations de sécurité civile sera facilité par un dispositif d'**agrément** et de conventionnement annuel.

En situation de crise, la capacité des effectifs de secours sera accrue grâce à la **création d'une réserve nationale**, qui aura pour vocation le soutien et l'assistance aux sinistrés et le renfort des états-majors de crise. Cette réserve de sécurité civile apportera également une réponse à la disparition de la circonscription.

Donner la priorité à l'échelon local

Ce projet de loi reconnaîtra le cadre communal comme le premier niveau pertinent pour l'information des populations et leur assistance. Notre **système d'alerte sera modernisé et des plans communaux de sauvegarde seront réalisés**.

L'objectif est de donner à la population toutes les consignes utiles en cas d'accident naturel ou industriel majeur et de permettre à chaque commune de soutenir utilement l'action d'assistance à la population sinistrée conduite par les services de secours.

D'une manière générale, la planification sera simplifiée. Aujourd'hui coexistent 47 plans d'urgence et de secours différents. Désormais, ce dispositif aura pour unique référence le plan ORSEC (ORGanisation des SECours) qui sera ainsi décliné par familles de risques ou par dangers particuliers.

Stabiliser l'institution des services d'incendie et de secours (SDIS) dans le cadre du département.

Ce projet de loi **confortera la départementalisation des SDIS**, engagée en 1996, en procédant à quelques corrections justifiées par certaines dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Les services d'incendie et de secours seront maintenus dans le statut **d'établissement public local**, avec la confirmation de la **responsabilité du conseil général sur leur gestion**. **Les communes resteront représentées** au sein des conseils d'administration des SDIS.

Les compétences des maires en matière de police générale expliquent qu'ils soient responsables de la préparation et de l'organisation des secours sur leur commune. Il apparaît également nécessaire de maintenir le lien de proximité avec la population, lien indispensable au développement du volontariat. Cela se justifie aussi par le maintien de la contribution financière de la commune au SDIS, même si elle restera plafonnée.

Par ailleurs, il sera créé une **conférence nationale des services d'incendie et de secours** composée de représentants des autorités de gestion des SDIS et des sapeurs-pompiers. Elle aura une compétence consultative sur toutes les mesures nationales concernant les missions, l'organisation, et le financement des sapeurs-pompiers, et constituera un lieu de concertation avec les élus qui manquait jusqu'ici.

Enfin, des améliorations concrètes seront apportées dans l'organisation de la **formation des sapeurs-pompiers** en renforçant notamment le partenariat de gestion avec l'Etat, le CNFPT et les SDIS.

Encourager les mécanismes de solidarité

L'Etat prendra toujours en charge l'engagement de ses propres moyens quelle qu'en soit la cause. Dès que la situation imposera le renfort de moyens **extérieurs au département sinistré, il organisera et fera jouer la solidarité nationale**.

La solidarité entre les SDIS sera recherchée par la création, sur une base volontaire, **d'établissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours (EPIDIS)**. Au titre de sa responsabilité opérationnelle, l'Etat apportera un appui financier aux SDIS par le **fonds d'aide à l'investissement**. L'effort financier des collectivités sera ainsi accompagné pour l'acquisition d'équipements particulièrement coûteux favorisant la **coordination des services de secours et des forces de sécurité**. Je pense aux réseaux de télécommunication ACROPOL ou aux équipements de protection et de décontamination Nucléaire, Radiologique, Bactériologique et Chimique. L'Etat prendra également en charge l'organisation au plan national de la **formation des officiers sapeurs-pompiers** dans le cadre de la future école nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers d'Aix-les-Milles. Enfin, ce projet de loi renforcera certaines **obligations de solidarité de services publics et de grands opérateurs de réseaux**, pour garantir en situation de crise, la continuité de service et l'information des populations."

Identification des besoins en formation et information sur les risques naturels des différents acteurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Annexe 3

DESCRIPTIF DE QUELQUES ORGANISMES CONTACTES

**Tous les organismes ou personnes contactés ne disposent pas d'une plaquette ou d'un site internet. C'est la raison pour laquelle la documentation présentée ci-après n'est pas exhaustive.*

- **CRIGE**
- **CYPRES**
- **Site Anglais Homecheck**
- **REMIFOR**
- **PÔNT**
- **Casques Verts Méditerranéens**
- **Institut Méditerranéen des cyndiniques**
- **Plaquette d'information sur le risque sismique en PACA (AIAM)**
- **Charte pour une éducation préventive aux risques naturels en région Provence Alpes Côte d'Azur (document présenté au congrès de l'ARPE en octobre 2002)**

Identification des besoins en formation et information sur les risques naturels des différents acteurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CRIGE

Les origines du CRIGE

Le Comité Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CRIGE PACA), trouve son origine dans les premiers contacts commerciaux entre l'Institut Géographique National et des services publics régionaux susceptibles d'utiliser la BD CARTO. Les négociations engagées ont abouti à une solution d'acquisition partagée des données. Cette solution a permis de diminuer sensiblement les coûts de l'opération et de favoriser l'accès à la BDCARTO pour le plus grand nombre d'organismes publics.

Les premiers services contactés - le Conseil Régional, la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) et le groupement du Centre Inter-Régional de Coordination Opérationnelle de la Sécurité Civile et des Services Départementaux d'Incendies et de Secours (CIRCOSC et SDIS)-, ont très vite été rejoints par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), la Direction Régionale de l'Office National des Forêts (DRONF), la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), la Société du Canal de Provence (SCP), le Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement (CEREGE) et par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

Tous les organismes ainsi rassemblés exercent une compétence de niveau régional mais les avantages du groupement ont bénéficié à tous leurs services affiliés (les six Directions Départementales et le CETE Méditerranée pour ce qui concerne la « participation » DRE, le réseau des parcs naturels régionaux et nationaux de PACA pour ce qui concerne la participation DIREN, etc ...). Plus tard le groupement s'est ouvert aux organismes départementaux non fédérés, en particulier les Conseils Généraux.

Les discussions et négociations conduites par le partenariat régional autour de l'acquisition de BDCARTO ont fait naître une dynamique de groupe et mis en évidence des besoins identiques :

- suivre l'évolution des techniques liées à la géomatique,
- disposer d'un tronc commun d'informations régionales sur la base du référentiel commun BDCARTO,
- échanger les données thématiques produites par les services,
- rationaliser la production de ces données,
- disposer de concepts techniques communs.

La mise en œuvre de solutions ponctuelles au départ, puis d'un programme de travail annuel autour d'objectifs définis en commun ont cimenté le groupe des services aujourd'hui dénommé Comité Régional de l'Information Géographique.

Le travail effectué par le CRIGE depuis une dizaine d'années, s'est traduit par l'inscription d'un objectif Développement de l'Information Géographique dans le volet consacré aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) du douzième Contrat de Plan Etat-Région.

Une des actions spécifiques programmées dans le CPER, consiste à doter le CRIGE d'une structure juridique destinée à lui fournir les moyens nécessaires à l'organisation

de la géomatique régionale.

Le Fonctionnement du CRIGE

Le fonctionnement du CRIGE s'appuie sur :

- un comité technique constitué à ce jour d'un représentant des services membres ou partenaires du comité,
- une instance de décision (comité d'engagement NTIC du Contrat de Plan),
- des groupes de travail thématiques ou comités techniques spécialisés,
- un opérateur technique.

Le comité technique du CRIGE a en charge l'élaboration, la validation, la mise en œuvre et le suivi du programme de travail annuel du CRIGE. Il se réunit 4 à 5 fois par an.

Les programmes de travail étaient soumis jusqu'en 1999 pour approbation et engagement à un comité de pilotage co-présidé par le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et par le Directeur Général des Services du Conseil Régional.

Depuis la signature en avril 2000 du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), qui prévoit dans son volet NTIC le financement des actions du CRIGE, les programmes de travail annuels sont validés au sein des « comités d'engagement NTIC » du CPER. Les comités d'engagement sont des réunions préparatoires permettant aux représentants de l'Etat, de la Région et des Conseils Généraux de valider leur engagement financier sur des opérations précises.

Parallèlement aux réunions plénières du comité technique, le CRIGE s'appuie ponctuellement sur des groupes de travail thématiques regroupant un nombre réduit de services sous le pilotage d'un animateur. Les conclusions de ces groupes de travail sont présentées au comité technique pour validation et mise en œuvre. Les groupes de travail ont permis d'avancer sur les sujets suivants : Référentiel à grande échelle, mise en ligne de cartes sur le site internet du CRIGE, organisation de la géomatique régionale, etc.

L'animation technique du CRIGE est assurée par le CETE Méditerranée

CYPRES

(source : http://www.cypres.org/Statuts_Cypres_en_cours.PDF)

STATUTS

1 - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association sans but lucratif, régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination "ASSOCIATION POUR L'INFORMATION DU PUBLIC SUR LA PREVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT", dont le sigle sera : CYPRES (Centre d'Information du Public sur la prévention des Risques industriels et la protection de l'Environnement).

2 - OBJET ET MISSIONS

L'association a pour objet d'assurer l'information du public sur la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle aura notamment pour missions :

- A. de mettre à disposition des collectivités locales ou des entreprises, des éléments d'information objectifs, notamment en cas d'incident ;
- B. de faire apporter au public, par l'interlocuteur compétent, des réponses aux questions concernant le risque industriel et la préservation de l'environnement par les industriels ;
Les moyens de cette information pourront être multiples et adaptés.
A l'occasion d'un sinistre, l'Association n'a pas pour objet de se substituer à l'industriel ou au Préfet, seuls habilités, dans le cadre des dispositions réglementaires, à définir le contenu de l'information.
- C. à la demande des adhérents, d'étudier et de coordonner des actions nouvelles d'information du public ;
- D. de manière très générale, d'être ouvert à des échanges d'information avec les organismes français ou étrangers, sur les expériences mutuelles.

L'Association devrait permettre ainsi à la Région de rester exemplaire dans ces domaines aux niveaux national et européen.

5 - COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

L'association se compose des personnes physiques ou morales intéressées à la réalisation de l'objet de l'Association, réparties en trois catégories :

- les membres fondateurs : personnes morales inscrites dans les présents statuts,
- les membres titulaires : personnes morales dont l'adhésion à l'Association est postérieure au dépôt des présents statuts.
- les membres associés : associations représentatives concernées par l'objet social de l'Association, et scientifiques.

Les demandes d'adhésion doivent être agréées par le Conseil d'Administration et présentées à l'Assemblée Générale.

Les membres fondateurs de l'Association sont les suivants :

COLLEGE DE L'ETAT

- la Préfecture de Région,
- la Sécurité Civile,
- la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur (DRIRE),
- le Service Maritime des Bouches de Rhône,
- la Direction Régionale de l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur (DIREN).

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

- la Direction Départementale des Services Incendie et Secours,
- l'Union des Maires des Bouches du Rhône,
- les communes suivantes : Berre l'Etang, Fos sur Mer, Martigues, Rognac, Aurons, Châteauneuf les Martigues, Eguilles, Gardanne, Grans, Istres, La Penne sur Huveaune, Lambesc, Mimet, Peypin, Port de Bouc, Saint Cannat, Saint Etienne du Grès, Saint Rémy de Provence, Sénas, Venelles, Vitrolles, Tarascon, les Pennes Mirabeau.
- le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Conseil Général des Bouches du Rhône.

Version modifiée du 23 avril 1999

2

COLLEGE DES INDUSTRIELS

- l'Association Environnement Industrie,
- le Syndicat Général des Industries Chimiques,
- les industries suivantes : L'AIR LIQUIDE, ARCO CHIMIE FRANCE, ELF ATOCHEM Fos/Port de Bouc, Lavéra, Saint Auban, Saint Menet, BP CHEMICALS, BP FRANCE, COMPLEXE SHELL de Berre, TOTAL, DEPOTS PETROLIERS DE FOS, GAZECHIM, NAPHTACHIMIE, SOLLAC, ESSO, SPSE, RHONE GAZ, GEOGAZ, GAZ DE FRANCE, RHONE POULENC, STOGAZ.

Homecheck : Information des particuliers et des responsables d'une transaction immobilière sur les risques concernant un bâtiment.

Le site « homecheck ²⁷ », anglais, permet d'évaluer les différents types de risques concernant une zone géographique : à partir du code postal, il est possible, sur une zone représentée cartographiquement, de connaître les risques susceptibles d'affecter le bâtiment, exprimés pour chaque risque sur une échelle.

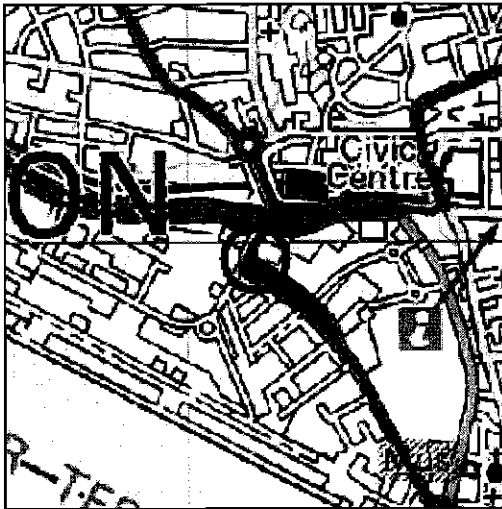
L'ensemble des risques naturels et industriels est examiné, ainsi que les risques environnementaux tels que la pollution des sols.

Les sources de données sont indiquées (Bases de données nationales) ainsi qu'une analyse succincte de la précision de la cartographie et de sa pertinence par rapport au risque étudié.

Par exemple un risque inondation est mentionné sur la zone, mais il n'est pas certain que le bâtiment étudié puisse être significativement affecté par un tel événement compte tenu de l'imprécision du positionnement géographique du bâtiment.

Des préconisations sont également fournies. Par exemple en cas de présence de puits de mine, il est recommandé de faire une reconnaissance, même chose pour des risques de retrait-gonflement.

²⁷ <http://www.homecheck.co.uk/>



Neighbourhood Environmental Search

West Quay Road
Southampton
SO15 1RA

Important Information

Purchasing a home is a major financial undertaking. As with all major financial transactions or undertakings you should take appropriate professional advice before entering into any commitment or agreement.

Homecheck.co.uk is provided as an information tool only. It should not be used for the purpose of making a decision as to the suitability of or assessing the valuation of a particular property.

© Crown Copyright, Licence Number 100016362. All rights reserved.



flood

more information

The centre of the postcode SO15 1RA is not within 250m of an indicative flood plain.

Homecheck flood data is provided by the Environment Agency which uses the best information currently available, based on historical flood records and geographical models. The data indicates where flooding from rivers, streams, watercourses or the sea is possible. However the information does not show flood defences which offer vital protection in many areas. Nor does the data cover flooding from other sources like burst water mains, road drains, run-off from hillsides, sewer overflows, etc.

Flood forecasting is not a precise science and the data can only give a general indication of risk areas.

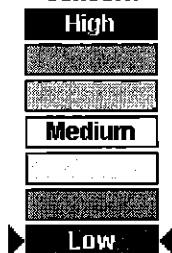
The level of concern has been determined by homecheck.co.uk and is only a guide to indicate if further enquiries should be made.

© Copyright Environment Agency. All rights reserved.

Data supplied under an Environment Agency value added seller licence.

[back to top](#)

Concern




subsidence

more information

There is a very low risk of foundation damage to domestic properties from natural subsidence hazards within the postcode SO15 1RA.

This assessment takes no account of the type of housing, or of coal or other forms of mining, or the effects of localised foundation damage from trees or other vegetation, or from other man-made hazards such as excavations or leaking drains.

© Copyright NERC. All rights reserved.

Data supplied under licence of  British Geological Survey

[back to top](#)

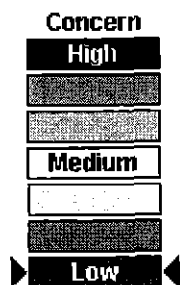
radon

more information

The centre of the postcode SO15 1RA falls within a 5km square in which less than 1% of homes are above the radon "action level".

The level of concern has been determined by homecheck.co.uk and is only a guide to indicate if further enquiries should be made.

Further advice can be obtained from the National Radiological

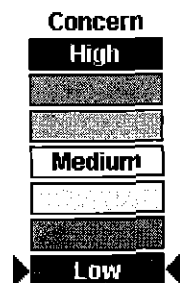


Protection Board information hotline on 0800 614529, fax: 01235 833891.

Data supplied
under licence of



[back to top](#)



coal mining

[more information](#)

The centre of the postcode SO15 1RA is not within a coal mining area.

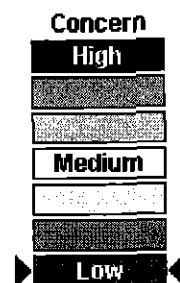
The level of concern has been determined by homecheck.co.uk and is only a guide to indicate if further enquiries should be made.

For further information and advice visit the Coal Authority's [web site](#).

Data supplied
under licence of



[back to top](#)



landslip

[more information](#)

The neighbourhood of SO15 1RA is not within an area with a history of landslides.

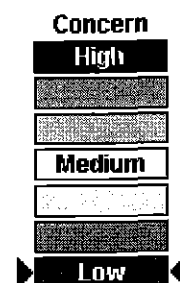
The level of concern has been determined by homecheck.co.uk and is only a guide to indicate if further enquiries should be made.

© Copyright NERC. All rights reserved.

Data supplied
under licence of



[back to top](#)



landfill

[more information](#)

There are no known licensed landfill sites within the neighbourhood of SO15 1RA.

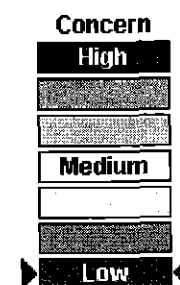
Information on the existence of current landfill sites is extracted from public registers maintained by the Environment Agency. Information on past landfills is compiled from a variety of sources by Sitescope and is subject to an ongoing quality assurance exercise. The locations of landfill sites are estimated from grid references shown on the licence. The Environment Agency does not have the boundaries of landfill sites available. The data does not include illegal dumping or fly tipping.

The level of concern has been determined by homecheck.co.uk and is only a guide to indicate if further enquiries should be made.

© Copyright Environment Agency / Sitescope. All rights reserved.

Current Landfill data supplied under an Environment Agency value added seller licence.
Historical Landfill data captured by Sitescope Limited.

[back to top](#)



waste

[more information](#)

There are no known licensed waste processing sites within the neighbourhood of SO15 1RA.

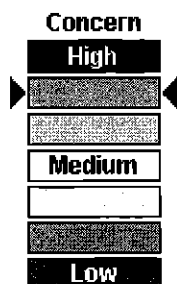
Information on the existence of waste processing sites is provided by the Environment Agency. The data does not include processing by unlicensed scrap yards or sites.

The level of concern has been determined by homecheck.co.uk and is only a guide to indicate if further enquiries should be made.

© Copyright Environment Agency. All rights reserved.

Data supplied under an Environment Agency value added seller licence.

[back to top](#)



historical landuse

[more information](#)

An analysis of Ordnance Survey Maps published between circa 1880 and the current day indicates that the neighbourhood of SO15 1RA has a history of past industrial use.

The level of concern has been determined by homecheck.co.uk and is only a guide to indicate if further enquiries should be made.

Historical Landuse data captured by Silescope Limited.

[back to top](#)

air quality

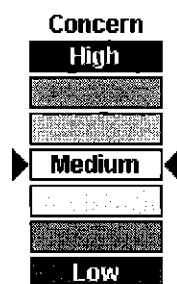
[more information](#)

The air quality readings are based on a 1km area in which the postcode SO15 1RA is located.

| | |
|---------------------|--|
| Nitrogen Dioxide : | 15 - 20 ppb (Moderate) |
| NOx Levels : | 24 - 32 ppb (Moderate) |
| SO2 Levels : | 4 - 6 ppb (Moderate) |
| Benzene Levels : | 0.50 - 0.75 ppb (Moderate to good) |
| Butadiene Levels : | 0.1 - 0.2 ppb (Moderate to good) |
| CO Levels : | 0.2 - 0.4 ppm (Moderate to good) |
| PM10 Levels : | 20 - 22.5 ug-m-3 (Moderate) |
| Lead Levels : | 20 - 40 ngm-3 (Moderate) |
| Ozone Summer Mean : | 28 - 32 ppb (Moderate to poor) |
| Ozone Daily Mean : | 30 - 40 days where ozone >= 50ppb (Moderate to poor) |

Data supplied by AEA Technology

[back to top](#)



pollution

[more information](#)

Risk to the environment in the neighbourhood of SO15 1RA from industrial pollution may be present from a number of sources.

Homecheck.co.uk identifies possible risks from a number of public registers held by the Environment Agency, the Valuation Office, the Health and Safety Executive, and the Department of the Environment, Transport and the Regions.

The level of concern has been determined by homecheck.co.uk and is only a guide to indicate if further enquiries should be made.

The concern indicator represents the composite degree of concern for one or more sources of risk being present. Where the concern level is above "Low", this does not necessarily mean that pollution is present, rather it indicates that it would be prudent to make further enquiries.

Each of the sources and their presence is detailed below:

Pollution Inventory

There are no industrial sites listed in the Environment Agency's Pollution Inventory Register that are within the neighbourhood of SO15 1RA.

Integrated Pollution Control Consents

There are no Integrated Pollution Control sites within the neighbourhood of SO15 1RA.

Sites Licensed for Radioactive Substances


There are no sites within the neighbourhood of SO15 1RA which are licensed by the Environment Agency for the storage or use of radioactive substances.

© Copyright Environment Agency. All rights reserved.

Data supplied under an Environment Agency value added seller licence.

Bulk Fuel and Petrol Storage Sites

There are petrol or bulk fuel storage sites within the neighbourhood of SO15 1RA.

Data supplied
under licence of  Valuations
Office

Control of Industrial Major Accident Hazard Sites

There are no CIMAH sites within the neighbourhood of SO15 1RA.


Sites with Planning Permission for Hazardous Substances

There are no NIHHS Sites within the neighbourhood of SO15 1RA.

Data supplied by the Health and Safety
Executive. Crown copyright.

Installations Handling Hazardous Substances

There are no sites with planning permission for the storage of hazardous substances within the neighbourhood of SO15 1RA.

Data supplied
under licence of  ETR

[back to top](#)

email report

Purchasing a home is a major financial undertaking. As with all major financial transactions or undertakings you should take appropriate professional advice before entering into any transaction.

If you intend to purchase a property we would recommend that you seek the necessary advice from your lawyer or other property professional. The Law Society recently recommended that lawyers should now advise homebuyers of the potential risks of buying a property on contaminated land.

Your lawyer or other property professional will advise on the appropriate and necessary searches required to be carried out on your behalf. As well as making appropriate enquiries from the seller and appropriate authorities, searches may include the purchase of a Homecheck Professional Report which costs £29.38 incl. VAT.

Sitescope also provides other services, including services designed to meet the needs of property professionals. Further information about these products and services is available on www.homecheck.co.uk, www.homecheckpro.co.uk or www.sitescope.co.uk. A sample of a Homecheck Professional Report can be viewed by clicking [here](#).

If you would like to email this free report to your lawyer for their initial comments or request that they purchase a Homecheck Professional Report on your behalf, please click [here](#).

[back to top](#)

important notice

This report may not be used for any commercial purpose or for the provision of professional advice. This Report is not the result of physical inspection or survey of the property site. You should carefully inspect the property and seek any reasonable professional advice prior to making any decision about the property to which any Report or Service relates. You must not rely exclusively on the Report or any other Sitescope Services in valuing the property or in deciding whether to buy a property. Please note that this Report is prepared from an analysis of data and information from various sources, and accordingly Sitescope does not accept any responsibility for the contents of this Report, and expressly disclaims all liability for any errors, omissions or misstatements, or for any loss occasioned to any person acting, or refraining from action, as a result of, or in reliance upon, the information contained in this Report.

This Report and the information and/or analysis contained therein is subject to Sitescope Copyright and/or copyright materials owned by one or more third parties. The map images contained within this Report

may contain Ordnance Survey data which is protected by Crown
Copyright and unauthorised copying may result in prosecution or civil
proceedings.

[back to top](#)

[Have you seen the area report for this postcode?](#)

Crown copyright material is reproduced under Class Licence Number C01W000067
with the permission of the Controller of HMSO and the Queen's Printer for Scotland.

Copyright © 2003 Sitescope and/or Database Right, all rights reserved

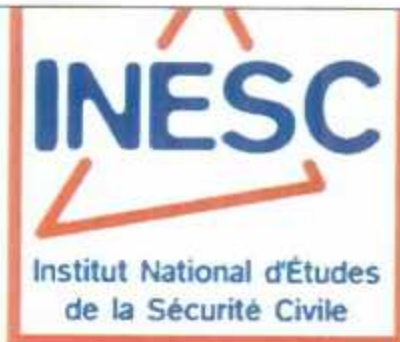
REMIFOR



Réseau Euro-Méditerranéen d'Information et de Formation à la gestion **lundi 5 avril 2004 | 1738 ème visiteurs**

Veillez vous identifier pour accéder à tous les services de REMIFOR

ACCUEIL



INESC
Institut National d'Études
de la Sécurité Civile

<http://inesc.netultra.net/>



<http://www.sapeurspompiers-var.com/>



S.D.I.S. VAR

<http://www.sdis83.fr/>



Conseil Général du Var

<http://www.cg83.fr/>

Connectez-vous

Pseudo :

Mot de passe :

Connexion

Mot de passe
perdu ?

Inscrivez-vous
maintenant !



**Est - Var
Développement**

<http://www.cg83.fr/>

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

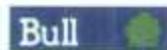
**Région Provence-Alpes-Côtes
d'Azur**

<http://www.cr-paca.fr/>



Alcatel

<http://www.alcatel.fr>



Bull

<http://www.bull.com/fr/>



CIFSC

<http://www.valabre.com/>



**Ministère de l'écologie
et du développement durable**

<http://www.environnement.gouv.fr/>

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Égalité Fraternité

**Préfecture de la zone de
défense EST**

PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE EST

<http://perso.wanadoo.fr/emzsc57/>

*Portail réalisé avec Xoops / Imago - Optimisé pour une résolution 1024 x 768 - contact@remifor.org
Tous les contenus et commentaires de ce site sont la propriété de REMIFOR © et de leurs auteurs respectifs.*



Réseau Euro-Méditerranéen d'Information et de Formation à la gestion des risques

Lundi 5 avril 2004 | 1735 ème visiteurs

Veuillez vous identifier pour accéder à tous les services de REMIFOR

ACCUEIL



Bienvenue sur le portail de REMIFOR

Une mission de service public ayant pour vocation la mise en commun et la diffusion du savoir en matière de gestion des risques.

L'INFORMATION

Notre portail de liens sur les Risques pour les collectivités et les professionnels

[Cliquez - ici !](#)

REMIFOR

Le portail des Communautés d'Intérêts Professionnels.

[Cliquez - ici !](#)

La FORMATION

Accéder à la Plateforme de formation à distance TELERISQUES

[Identifiez - vous !](#)

Connectez-vous

Pseudo :

Mot de passe :

Mot de passe perdu ?

Inscrivez-vous maintenant !

Recherche sur le site

Recherche avancée

Qui est en ligne

1 utilisateur(s) en ligne

Membre(s): 0

Invité(s): 1

plus...

Outils de REMIFOR

» [Affiche communale](#)

Les dernières actualités sur le site

Le projet Interreg IIIC FOMEMOND



Réseau Euro-Méditerranéen d'Information et de Formation à la gestion des risques | le mardi 5 avril 2004 | 1738 ème visiteurs

Veillez vous identifier pour accéder à tous les services de REMIFOR

ACCUEIL



NOS MISSIONS REMIFOR

• REMIFOR développe son action autour de 2 activités principales •

➤ L'information

- » Mise en place d'un **réseau électronique d'échanges** et d'**informations** scientifiques et techniques.
- » **Portail Internet** d'information pour la gestion des risques.

➤ La formation : elle se décline en 3 compétences principales et complémentaires :

- » **La Formation Ouverte et A Distance** :
 - Diffusion en **Très Haut Débit** par **satellite**.
 - Exploitation du réseau **Internet**.
 - **Formations** synchrones et asynchrones **interactives** intégrant l'outil vidéo (diffusion en direct / vidéo à la demande) et l'animation pédagogique multimédia.
 - Utilisation d'une **plateforme** de **téléformation** répondant aux normes **AICC/SCORM**.
- » **La conception pédagogique multimédia** :
 - Création de **supports pédagogiques multimédia** et **interactifs** (On Line / Off Line)
 - Adaptation et **scénarisation pédagogique** de contenus existants.
- » **L'accompagnement des formateurs** : **Intégration** des ressources de la **FOAD** et du **multimédia** dans leurs **pratiques pédagogiques**.

• REMIFOR s'adresse à un vaste éventail de publics •

- » **Acteurs des risques**,
- » **Responsables** et **élus** des **collectivités** et **institutions** (Dimension internationale (Nord-Sud...), européenne, nationale, régionale, locale),
- » **Cadres des entreprises**, des **organisations professionnelles**, du **monde associatif**, des réseaux de **enseignement** (dont **l'enseignement supérieur**),
- » **Grand public** : Etudiants, scolaires, salariés, demandeurs d'emploi...

• REMIFOR oriente ses actions autour •

- » De la **formation** initiale, professionnelle et continue : éducation civique à la prévention des risques domestiques,
- » Du **développement économique** et de la **cohésion sociale** et **territoriale** dans le cadre du **développement durable**,
- » De la **prévention des risques** techniques, naturels, industriels, sociaux...,
- » Des **échanges** et de la **coopération** autour de l'**arc méditerranéen**,
- » De la **valorisation** de l'**Enseignement Supérieur**, de la **recherche** et des **nouvelles technologies**.

• REMIFOR tisse un réseau d'acteurs publics et privés •

- » Commission Européenne,
- » Conseil de l'Europe,

Connectez-vous

Pseudo :

Mot de passe :

Connexion

Mot de passe
perdu ?

Inscrivez-vous
maintenant !

- » Institutions de l'Etat,
- » Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
- » Conseil Général du Var,
- » L'Education Nationale,
- » Acteurs et professionnels de la gestion des risques, des télécommunications et de la formation,

*Portail réalisé avec **Xoops** / Imago - Optimisé pour une résolution 1024 x 768 - contact@remifor.org
Tous les contenus et commentaires de ce site sont la propriété de REMIFOR © et de leurs auteurs respectifs.*

PôNT

Nouvelles Technologies &
Maîtrise des Risques

[Activités](#)

[SIZIF](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Téléchargements](#)

[Annuaire](#)

[Liens](#)

[Foire aux questions](#)

Le PÔNT

ACCUEIL

PLAN DE LA PAGE

Un financement mutualisé

Les missions

Organigramme du PÔNT

Les utilisateurs

Notre vocation

[Les outils](#)

[cartographiques de
couplage CTA-CODIS](#)

Direction

Commandant Philip TOSELLO

Géomatique

Marc LOPEZ

Wilfried TISSOT

Estelle ELENA

Patrice MOULIN

Informatique

Sophie BLANCHON

Jean-Pierre BENHAMOU

Mathieu PENHOUET

Alexis AUFFANT

Service Général

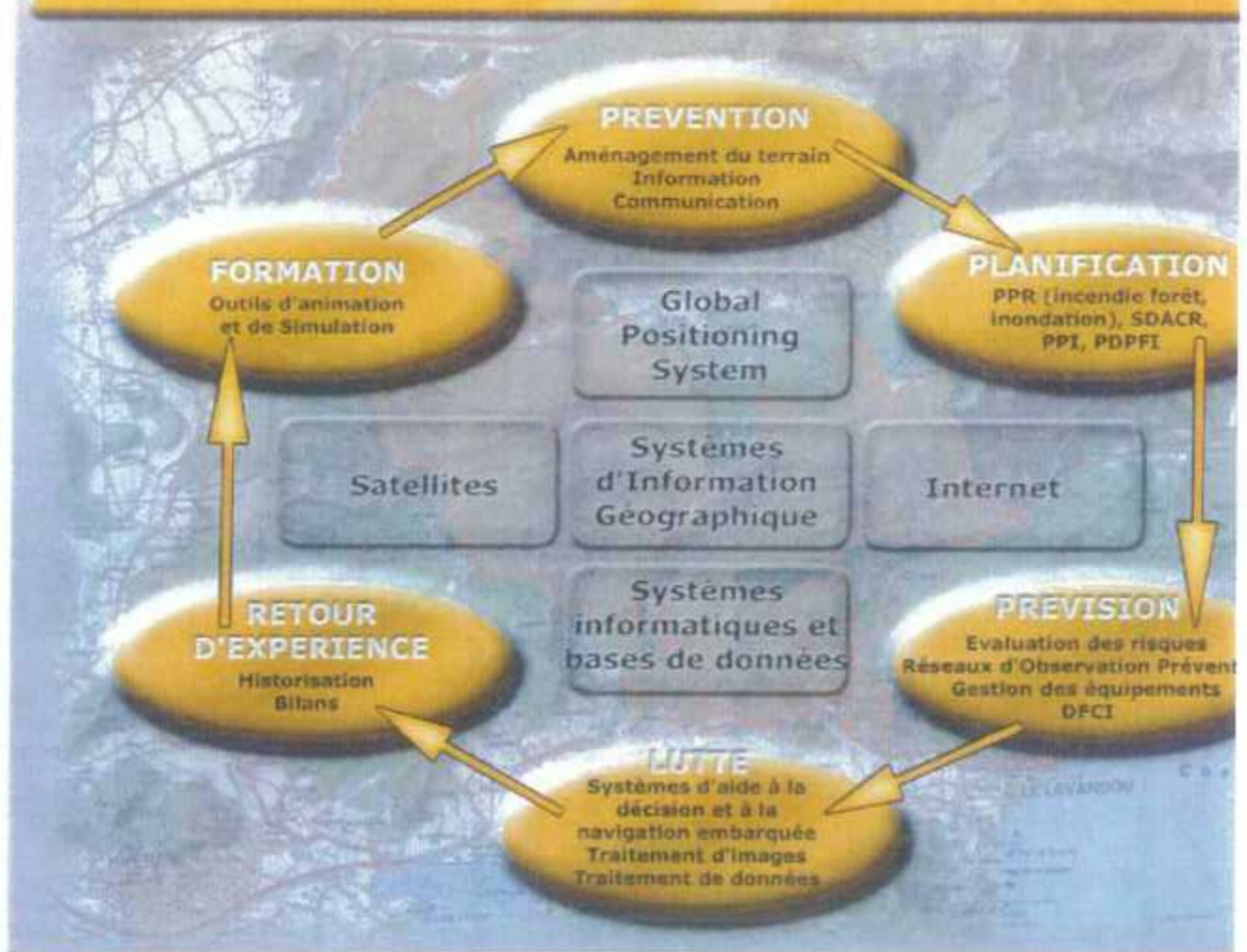
Dominique GOLLER

Cliquer pour obtenir le tableau dynamique des utilisateurs

**Une équipe de spécialistes
au service des UTILISATEURS
des Nouvelles Technologies Géographiques
pour contribuer à la Maîtrise des Risques**

Cliquer pour obtenir le tableau des NTIC

CONTRIBUTION DES NTIC A LA GESTION DES RIS



[Fermer la fenêtre](#)

[Imprimer le dessin](#)

Casques verts Méditerranéens

Casques Verts Méditerranéens CVM

Association Loi 1901, créée le 24/10/96

Président :

Francis VERGIER

Membres Fondateurs

- Association des Chambres de Commerce et d'industrie de la Méditerranée (ASCAME)
- Asociación Española de Amaradorres de Buques-Bilbao
- Associazione Nazionale Gruppi Ormeggiatori Batellieri Porti Italiani (ANGOPI)
- Federation of Loaders and Unloaders of Greece
- Groupement du Lamanage français
- Gie Fast Oil Spill Team (FOST)
- Syndicat Général des Industries Chimiques PACA et Corse
- Syndicat Général des Industries Chimiques du Languedoc Roussillon
- Bataillon des Marins Pompiers de la Ville de Marseille
- Port Autonome de Marseille
- Chambre de Commerce et d'industrie Marseille-Provence

Objet des CVM

- ▶ Identifier, réunir, développer et faire connaître les compétences acquises pour la maîtrise des risques technologiques et naturels dans les pays riverains de la Méditerranée
- ▶ Favoriser la création d'une force d'intervention en cas de catastrophe environnementale majeure
- ▶ Faciliter la formation dans les entreprises et des bénévoles

QUELQUES ACTIONS

- Partenariats avec les entreprises et les autorités notamment en matières de lutte contre les pollutions en mer par des hydrocarbures.
- Colloques "Extrem" en 1995, 1997, 2000 sur les thèmes "Pollution en mer par hydrocarbures" et "Risques sismiques".
- Partenariats avec la Sécurité Civile, le Bataillon de Marins Pompiers de Marseille, le Corps des Sapeurs Pompiers des Bouches-du-Rhône, des regroupements d'entreprises (SYCOPOL...), des organismes spécialisés (CEDRE, IPGR, SDIS 13 ...).
- Séminaire d'initiation et de sensibilisation des étudiants de l'ESIM aux techniques de luttes contre les catastrophes naturelles (La Ciotat octobre 2001).

C.C.I.M.P - Maison des Services

Palais de la Bourse - B.P. 1856 - 13221 Marseille Cédex 01

Contacts : Xavier BLANC - Vanessa FRANCHINO

Tél. : 33 (0)4 91 39 58 44/56 30 - Fax. : 33 (0)4 91 54 78 30

e-mail : xavier.blanc@marseille-provence.cci.fr - vanessa.franchino@marseille-provence.cci.fr
<http://www.ccimp.com>

Institut Méditerranéen des cyndiniques



Pôle Maîtrise des Risques Naturels et Technologiques

Institut Méditerranéen des Cindyniques IMC

Association Loi 1901, créée le 11 Juin 1997, en liaison avec l'INSTITUT EUROPEEN DES CINDYNIQUES

Président :
Général Paul PARRAUD

L'Institut Méditerranéen des Cindyniques est une association à but non lucratif, regroupant des spécialistes, personnes physiques ou morales, des entreprises, laboratoires ou organismes.

La diversité d'origine de ses 150 membres (2002) garantit une approche transversale de la problématique des risques...

OBJET DE L'IMC

- ▶▶ Développer les Sciences du Danger, les Cindyniques, essentiellement dans les pays riverains de la Méditerranée.
- ▶▶ Promouvoir les études et recherches en matière de risques à tous les stades de l'activité humaine et assurer la diffusion des informations correspondantes
- ▶▶ Favoriser les retours d'expériences
- ▶▶ Développer l'enseignement des sciences du danger
- ▶▶ Promouvoir les techniques et produits les plus sûrs
- ▶▶ Apporter son concours à la coordination et à la mise en œuvre d'une politique d'action concertée.

COMMISSIONS DE TRAVAIL 2002-2003

- Organisation et gestion pendant les crises
- Formation aux risques
- Risques professionnels

C.C.I.M.P - Maison des Services

Palais de la Bourse - B.P. 1856 - 13221 Marseille Cédex 01

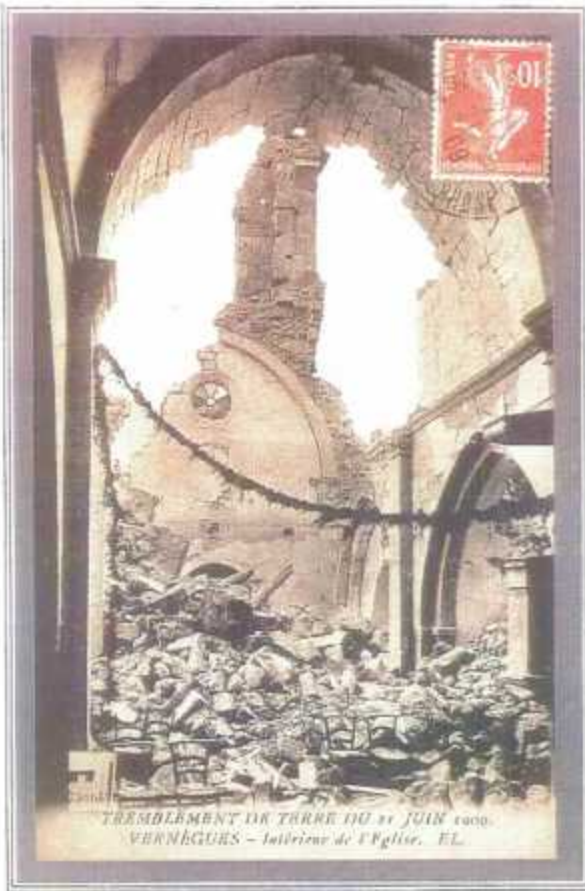
Contacts : Xavier BLANC - Vanessa FRANCHINO

Tél. : 33 (0)4 91 39 58 44/56 30 - Fax. : 33 (0)4 91 54 78 30

e-mail : xavier.blanc@marseille-provence.cci.fr - vanessa.franchino@marseille-provence.cci.fr

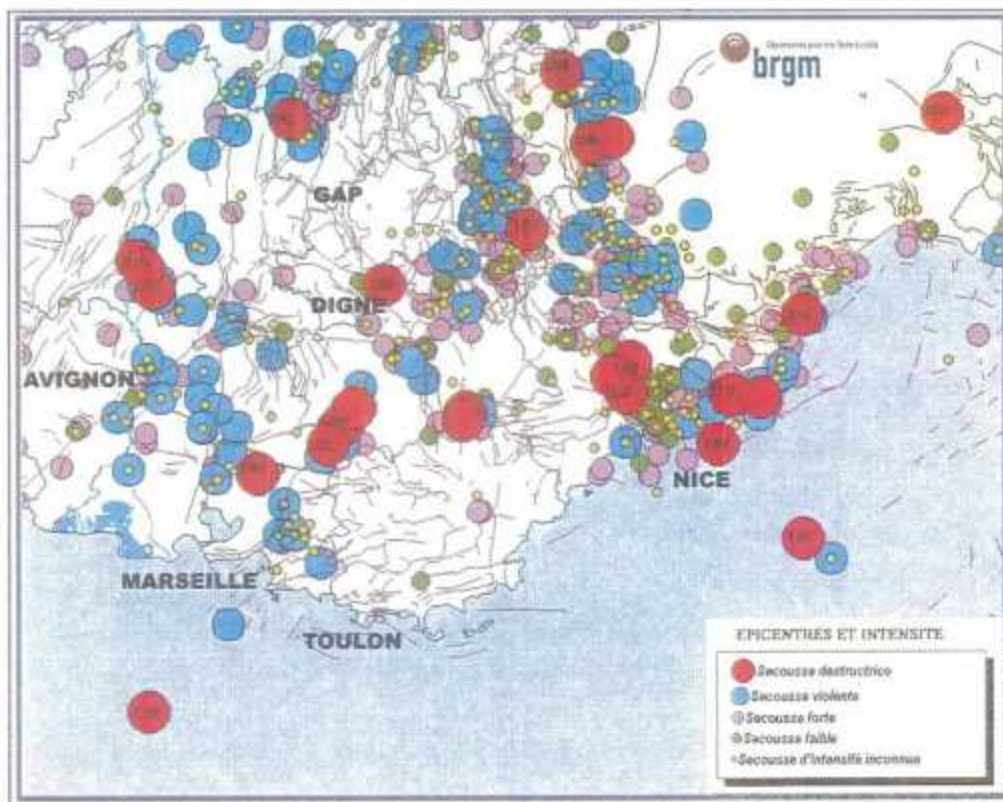
<http://www.ccimp.com>

**Plaquette d'information sur le risques sismique
en PACA (AIAM)**



LE RISQUE SISMIQUE EN REGION PACA

Séisme de
LAMBESC-ROGNES - 1909
46 morts
SIMULATION - 1982
400 à 1000 morts



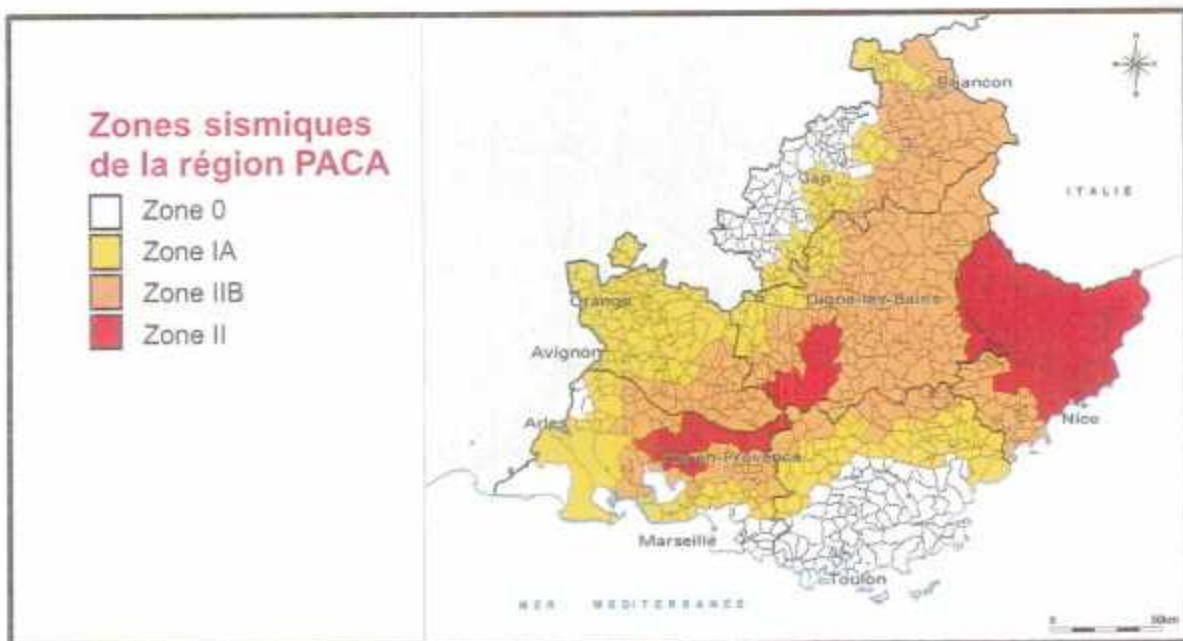
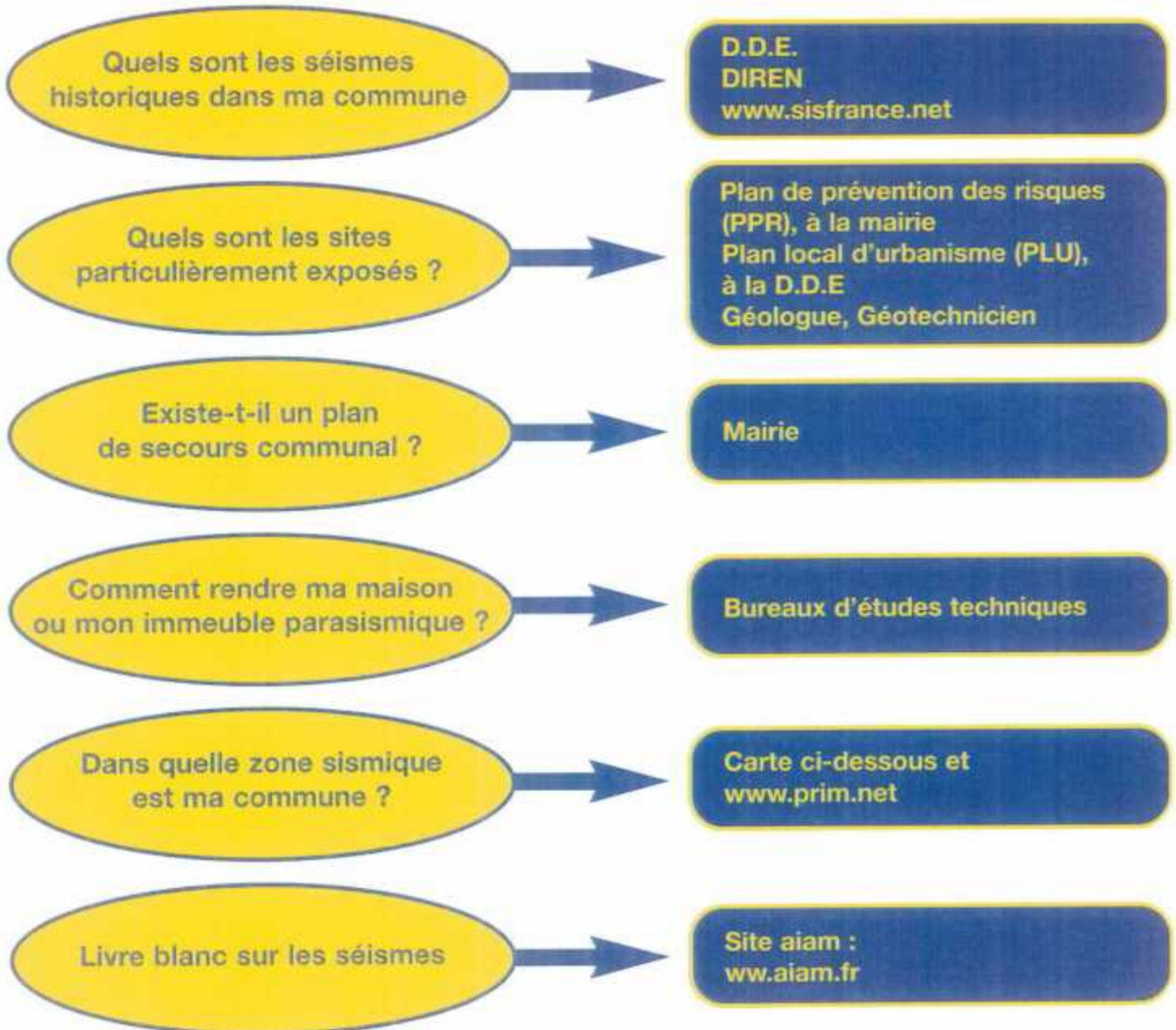
La région PACA est exposée aux séismes

AIAM

Association Interprofessionnelle de l'Assurance en Méditerranée
15, rue Turcat-Méry - 13008 MARSEILLE
Tél. : 04 91 80 89 50 - e-mail : contact@aiam.org

OU S'INFORMER ?

CONSULTER



CONDUITE A TENIR

AVANT UN SEISME

Construire parasismique

Rendre son habitat moins vulnérable aux séismes (réhabilitation, entretien,...).

« Repérer » les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.

Fixer au sol et/ou aux murs les appareils et les meubles lourds.

Préparer un plan de regroupement familial.

Bien se renseigner sur l'organisation du Plan de Secours Communal et sa propre participation à ce plan (savoir que, pendant 6 à 8 heures, aucun secours extérieur à la commune ne pourra intervenir).

PENDANT UN SEISME

Rester où l'on est (si on ne peut pas sortir immédiatement) :

à l'intérieur, se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres.

à l'extérieur, ne pas rester près des façades d'immeuble, sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures ...).

en voiture, s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Se protéger la tête avec les bras.

Ne pas allumer de flamme.

APRES UN SEISME

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.

Vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.

S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée.

Faire un bilan, avec un PREMIER CONSTAT des dégâts, en prenant si possible des photos de tous les objets et meubles.

Ne rien jeter avant le passage de l'expert.

Déclarer les dommages en mairie.

Rester à l'écoute de la radio : des bulletins d'informations et des directives seront publiés.

Ne téléphonez pas, sauf pour signaler les urgences médicales, les incendies ou les crimes.

Puis, contacter votre assureur, qui vous donnera toutes directives sur la conduite à tenir ultérieurement..

PROBLEMES DE SITE



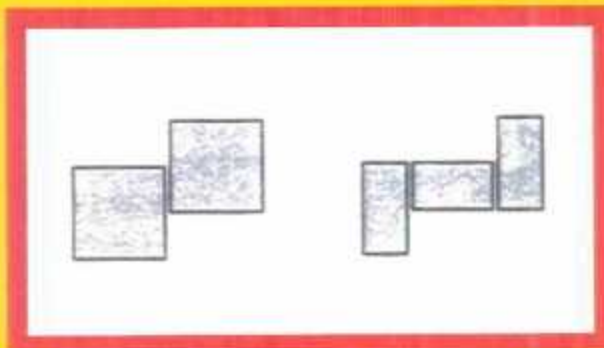
Ne pas construire :

1 - Directement sur un sol liquéfiable

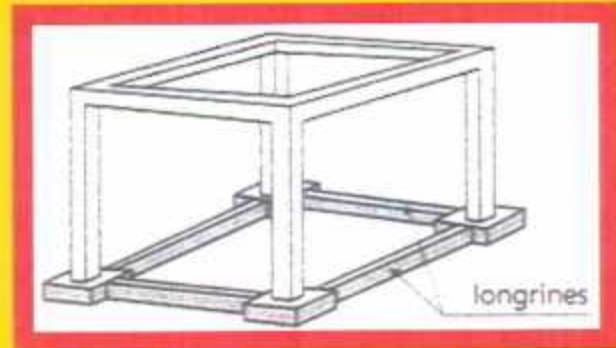
2 - Sur un sol menacé d'un glissement de terrain ou d'un éboulement

• CONSULTER UN GEOTECHNICIEN •

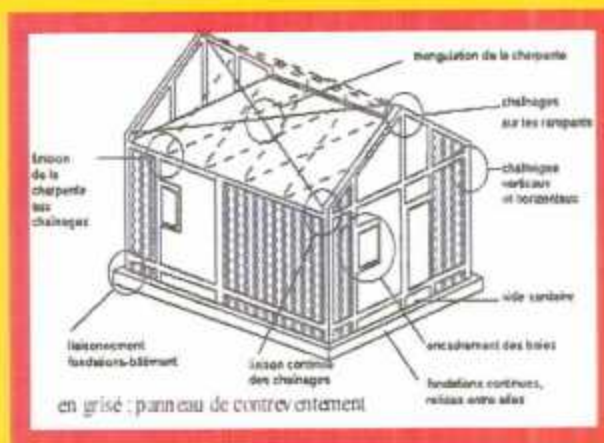
CONSTRUCTION PARASISMIQUE



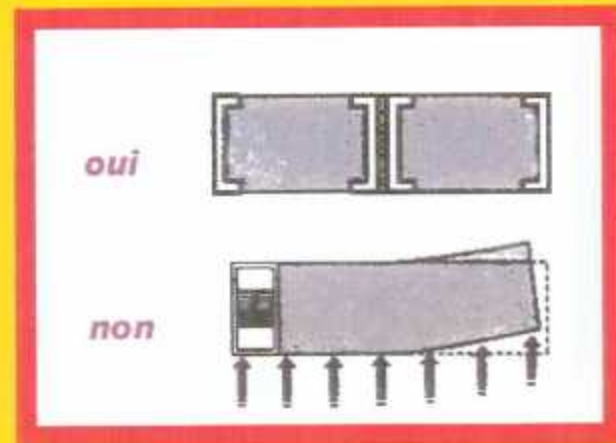
Séparer les ailes et saillies importantes par un espace (joint) vide d'une largeur réglementaire



Relier les fondations isolées par des longrines



Prévoir des chaînages et encadrements d'ouvertures en béton armé



Prévoir et répartir symétriquement des parois rigides dans deux directions

• CONSULTER UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES •

**Charte pour une éducation préventive aux
risques naturels en Région PACA**

CHARTÉ
POUR UNE EDUCATION PREVENTIVE
AUX RISQUES NATURELS
EN REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PREAMBULE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, point focal des territoires méditerranéens, est soumise de façon significative aux risques naturels tels l'inondation, le séisme... Elle garde les traces d'un passé meurtri par ces catastrophes.

Face à ces événements majeurs, l'Etat et les collectivités territoriales ont pris des mesures préventives visant à protéger les populations, tel que le prévoit le Code de l'Environnement.

Pour une mémoire réactivée de ces événements, une meilleure connaissance des risques encourus sur le territoire ainsi que l'émergence de comportements individuels responsables, il apparaît nécessaire aux signataires de mettre en place une éducation préventive afin de promouvoir, chez tout citoyen, une culture du risque du citoyen dès son plus jeune âge.

A ce titre, les efforts fournis par le système éducatif à travers les programmes réactualisés et les actions pédagogiques à caractère interdisciplinaire, seront accompagnés par une volonté affichée des partenaires institutionnels dans la mesure où ils s'inscriront dans une démarche visant à systématiser cette éducation préventive auprès de tous les jeunes de la région.

Afin de renforcer une collaboration déjà établie dans le cadre d'actions diverses, ces partenaires ont décidé de se doter d'une charte, constituant ainsi un cadre de référence pilote afin de développer l'éducation aux risques naturels.

OBJECTIFS GENERAUX

Les pratiques existantes en milieu scolaire ou péri-scolaire, modélisantes pour la plupart et qui fonctionnent le plus souvent dans un cadre expérimental, seront examinées afin d'être généralisées, mutualisées et hiérarchisées à l'échelle régionale. Elles devront s'inscrire à terme dans un système de validation.

Dans cette optique, les partenaires signataires s'engagent en ce qui les concerne à :

- Favoriser la connaissance des événements naturels passés ou à venir susceptibles d'affecter la région,
- Former aux comportements individuels et collectifs adaptés la prévention des risques voire aux situations de danger ou de crise,
- Aider à la mise en place d'actions scolaires ou périscolaires visant à une meilleure connaissance par le jeune citoyen de son environnement territorial (urbain, rural, maritime ou montagnard) et institutionnel,
- Développer et valoriser les échanges de pratiques pour en constituer un cadre de référence.

Des actions

Ces actions seront menées en partenariat étroit avec tous les acteurs de la société civile compétents en matière de prévention, de gestion, d'éducation, de communication et d'information sur les risques naturels.

Plus précisément, l'une des actions principales planifiée dans le cadre de la Charte est la réalisation et la diffusion d'un manuel pédagogique sur la thématique des risques naturels (de la prévention à la protection).

La conception de cet outil éducatif s'inscrit, plus largement, dans la volonté d'insérer la thématique des risques naturels dans les programmes et dispositifs pédagogiques (itinéraires de découverte, projets d'action culturelle) de l'Education Nationale, avec le concours du monde associatif.

Parallèlement, la mise en commun des ressources sur les risques naturels doit faciliter le développement de projets éducatifs. Ce support d'information et de communication sera alimenté par les différentes institutions signataires de la Charte et leurs partenaires. Est d'ores et déjà envisagé, l'élaboration d'un annuaire régional des ressources sur les risques naturels (action, outils, acteurs) ou encore un cédérom didactique.

Des acteurs

Afin de garantir la cohérence et la qualité de leur démarche, les signataires de la présente charte s'engagent à constituer un comité de pilotage qui aura pour mission d'assurer le suivi des actions.

Il s'assurera également de la promotion des actions engagées dans le cadre de la Charte, de l'extension de la thématique "risques naturels" dans les programmes scolaires, et plus principalement de la diffusion de l'outil pédagogique mis en œuvre. Il pourra être amené à engager toute réflexion prospective pour l'éducation préventive aux risques naturels.

Outre les missions de suivi des actions, le comité de pilotage aura pour rôle de dresser annuellement un bilan des actions et travaux engagés, et plus ponctuellement, l'organisation de conférences dans l'esprit des conclusions rendues lors du colloque sur l'éducation aux risques naturels des 24 et 25 octobre 2002.

L'ensemble des signataires s'engage à respecter les termes de la présente Charte.

Fait à Antibes le

Le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Le Préfet de Région Provence Alpes-Côte d'Azur

Le Recteur de Nice

Le Recteur d'Aix-Marseille

Le Président de l'ARPE